

DOSSIER
LOGEMENT...
LANGUES et CULTURES
d'ORIGINE (suite)

IMMIGRATION



GRAFFITI N° 7



Avril 1979



BULLETIN INTERNE D'ACCUEIL & PROMOTION



IMMIGRATION GRAFFITI STORY...

Ce septième numéro d'Immigration Graffiti paraît avec deux semaines de retard. Vous en avez sûrement profité pour relire les 6 premiers numéros...

Au menu de cette livraison :

Un dossier sur Charonne, un aspect de l'Association bien souvent méconnu des secteurs, et ce à un moment où la reconstruction de ce foyer est plus que jamais nécessaire.

La suite du dossier langues et cultures d'origine, avec une interview d'un membre du "groupe arabe" et des indications pratiques (bibliographie, adresses utiles, ...).

Des informations sur le projet de loi Barre-Bonnet, actuellement discuté à l'Assemblée Nationale, et sur les actions entreprises pour lutter contre...

La nouveauté de ce numéro est dans l'ouverture d'une rubrique : "une région d'origine". Il s'agit de donner une première approche sur une région d'où sont partis des hommes et des femmes pour venir en France. Nous commençons ici par le pays Soninké.

Et puis, le 4ème Festival de la MTI, le lancement de "Sans Frontières", ...

Le Comité de Rédaction a bien des projets dans sa besace. Pour leur réalisation il fait appel à tous ceux et celles qui se sentent intéressés et consentiraient à consacrer un peu de leur temps pour faire un compte rendu de cours pour participer à l'élaboration d'un dossier (voir programme ci-dessous) ou encore nous envoyer des informations de tous ordres (manifestations culturelles à venir, parution de livres, films, etc....).

La prochaine réunion mensuelle du Comité de Rédaction aura lieu le mardi 29 mai à 20 h 30 au siège : 1, rue Affre 75018 Paris

Dans les prochains numéros, voici ce qui est déjà programmé :

- mai : Chronique juridique : les jeunes algériens
 Région d'origine : la Kabylie
 Dossier : les adolescents immigrés
 Le festival de la M.T.I.
- juin : Région d'origine : le Maroc
 Dossier : le Festival de la M.T.I.
 Chronique juridique : les vacances, précautions à prendre !
- juillet : Un dossier sur des itinéraires individuels ou collectifs dans l'alphabétisation : des moniteurs et des monitrices, des travailleurs immigrés racontent comment ils ont vécu (ou vivent) personnellement leur engagement ou participation dans l'alphabétisation.....



LA RÉGION DU FLEUVE

La quasi totalité des migrants originaires d'Afrique Sud-Saharienne proviennent d'une région très délimitée : un rectangle d'environ 350 kilomètres Est-Ouest sur 150 kilomètres Nord-Sud à cheval sur 3 états (Mali, Mauritanie et Sénégal) de part et d'autre du fleuve Sénégal.

On appelle cette région : " la Région du Fleuve " bien que tout l'Est corresponde en réalité au bassin d'un affluent la Kollimbinne et de son sous-affluent le Terekollé.

Cette région est principalement habitée par une ethnie : les Soninkés (ou Sarakollé), mais on trouve également des Toucouleurs (à l'Ouest), des Maures (en Mauritanie), des Bambaras et des Khassonkés.

Les Soninkés représentent environ 70 % de l'immigration Africaine Sud-Saharienne en France. 20 % environ sont des Toucouleurs. Le reste est d'origine variée (Bambaras, Khassonkés, mais aussi Ivoiriens, etc...)

Ce qui suit se rapportera uniquement à l'ethnie Soninké.

1. ECONOMIE LOCALE - LA PREDESTINATION A L'EMIGRATION

La région du fleuve se situe dans la partie méridionale du Sahel, zone intermédiaire entre le Sahara et la savane soudanienne. Le cycle des activités agricoles est essentiellement dicté par le rythme des pluies et des crues.

La saison des pluies commence fin juin-début juillet pour s'achever en septembre. Celle-ci permet la culture sur l'ensemble des terrains défrichés de mil, de maïs, de riz, des arachides, de gombo et d'haricots. Elle demande un effort soutenu de l'ensemble de la population (hommes, femmes, enfants) de juin (défrichage) à octobre (récoltes).

L'activité agricole se concentre de novembre à février sur les terres de décrue (bords des mares persistantes, rives du fleuve). On peut récolter encore du mil, du maïs, du riz, de l'arachide, des patates. Certaines cultures arrivent à résister encore à la chaleur en terre sèche (mil tardif, Calebasses...). En tout état de cause, cette phase ne nécessite qu'une main-d'oeuvre plus limitée.

A la saison chaude, de mars à juin, aucune culture n'est possible et l'activité se réduit au village même - construction, artisanat - offrant un emploi très réduit à la main-d'oeuvre disponible.

Cette remarque est évidemment surtout vraie pour l'activité masculine. En effet, les femmes ont une activité soutenue tout au long de l'année (travaux domestiques, corvées d'eau, soins des enfants, cuisine) avec toutefois une pointe à la saison des pluies (culture de l'arachide et du riz principalement).

L'élevage est relativement important au moins en nombre de têtes de bétail. Un grand troupeau est signe de richesse, mais son emploi économique est relativement limité : boeufs et moutons sont abattus lors des fêtes religieuses, des événements familiaux (baptême, circoncision, prix de pantalons, mariages, enterrements) ou offerts en dots. Une activité d'élevage proprement dite (sélection, croisement, nourrissage) en vue d'une production de viande ou de lait n'existe pas réellement.

Le gardiennage des troupeaux est confié à des Toucouleurs (à l'Ouest), à des Peuls (à l'Est). Ainsi cette activité ne contribue pas à fixer la main d'oeuvre hors saison de culture.

La chasse est peu développée et sert surtout à protéger les cultures des phacochères et des singes qui ne sont pas consommés. La pêche est plus importante, mais elle se concentre de la saison des pluies à l'assèchement de mars.

L'artisanat ne représente l'activité que d'une partie minime de la population, soit qu'elle soit réservée à une caste (cf. plus loin) - forgerons (outils de culture, bijoux) ou cordonniers - soit qu'elle soit très concurrencée par les produits occidentaux (tissage, teinture).

L'activité domestique (agriculture + artisanat) laisse donc la place à une activité plus ou moins expatriée. Autrefois, guerres féodales puis commerce trans-saharien (sel, chevaux, tissus contre de l'or et des esclaves). L'installation des comptoirs portugais (puis anglais et français) sur la côte sénégalaise oriente le commerce vers l'Ouest (du XVe au XVIIe siècle). La décadence du Maghreb et l'implantation de comptoirs français en pays Soninké même (1700) renforcent ce déplacement du commerce et en déforme le contenu de plus en plus vers le trafic d'esclaves.

Après l'interdiction du trafic des esclaves et l'implantation de cultures d'arachides au Sénégal, la main-d'oeuvre superflue s'engagera comme saisonnier de l'arachide (navetanes). Plus tard, elle grossira le prolétariat naissant de Dakar, puis d'Abidjan, s'engagera comme soutier sur les navires relâchant dans ces ports ou sera une cible privilégiée des recruteurs des fameux travailleurs " sénégalais ". Puis c'est le débarquement dans les ports français (Marseille, Le Havre) puis le regroupement dans les zones demandeuses de main-d'oeuvre (Région Parisienne, Rhône-Alpes...).

Il faut noter, en conclusion, de cette première approche de la nécessité de l'émigration des Soninkés que, si l'arrivée dans le circuit capitaliste des migrants paraît dans une véritable continuité historique, elle marque une profonde rupture, dans le sens où l'émigré n'est plus saisonnier ou absent pour une courte période, mais compense l'absence de sa force de travail pendant la saison des pluies par l'envoi d'argent.

Cette tendance est encore renforcée à la suite des réglementations de l'immigration de 1974.

2. HISTOIRE SUCCINCTE

a) l'empire de GANA

Les Soninkés dominaient un empire très puissant (empire de GANA ou du WAGADOU) renommé pour l'abondance de son or et de ses richesses. Il commençait avec le Bassin Méditerranéen, en particulier après la constitution de l'empire ALMORAVIDE (Mauritanie, Maroc, Espagne) au XI^e siècle.

Un moment conquise par les ALMORAVIDES (1076), la capitale GANA, située à la frontière actuelle Mali-Mauritanie au N.E. de NIORO, reprend rapidement son indépendance. Fondé avant l'an 800 (certaines sources donnent 22 princes régnants avant le milieu du 8^e siècle), cet empire fut ruiné par la révolte d'un ancien vassal Soumaoro KANTÉ (1202), lui même vaincu par le fondateur de l'empire du Mali, Soundiata KEITA (1235).

La période de l'empire de GANA est marquée par l'islamisation qui touche d'abord les commerçants, les plus en contact avec le monde musulman. Ceux s'opposent à la chefferie traditionnelle dont les règles sont moins favorables au négoce que l'Islam.

b) division et dispersion

Après la période de domination des Malinkés, les provinces Soninkés se libèrent une à une au fur et à mesure de la décadence de l'empire

du Mali (fin du XIV^e siècle). Elles subissent des conquêtes totales ou partielles des Mossis de la Haute-Volta au Sud-Est (XV^e siècle), des Touaregs au Nord (XV^e siècle), des Peuls à l'Ouest (XVI^e siècle), des Songhays de Gao à l'Est (XVI^e siècle), des Bambaras au Sud (XVIII^e siècle), des Toucouleurs à l'Ouest (au XIX^e siècle) avant la conquête française (1858-1890), entrecoupées de restauration de royaumes et de chefferies soninkés indépendantes.

Cette période troublée s'accompagne de nombreux déplacements de population, d'assimilations ethniques, de successions de pouvoirs politiques qui rendent la succession des faits très difficile à reconstituer.

c) organisation actuelle

Au total, lors de la conquête coloniale, l'ethnie Soninké paraît divisée en plusieurs provinces sous l'autorité de princes locaux. D'Ouest en Est :

Le HAIRÉ

à cheval sur le fleuve Sénégal, entre Mauritanie et Sénégal, sous la chefferie de la famille SOUMARÉ.

Le GUIDIMAKHA

au nord du fleuve, entre Mauritanie et Mali, sous la chefferie des familles CAMARA, GANDEGA, DJABIRA, SOUMARÉ.

Le GADIAGA

au sud du fleuve, entre Sénégal et Mali, sous la chefferie de la famille BATHIBY (séparé en GOYI = partie sénégalaise et KAMMERA = partie malienne).

Le DIOMBOKHO

à l'Est de KAYES, sous la chefferie de la famille BATHIBY.

Le TRINGA

sous la chefferie de la famille KOÏTA.

Le DIAFOUNOU

sous la chefferie de la famille DOUCOURE.

Le GUIDIMME

sous la chefferie de la famille NYAKATÉ.

Le KHENYARENME

sous la chefferie de la famille TRAORÉ.

Plus à l'Est, d'autres provinces Soninkés (DIANGOUNTÉ, KAACTA, KHANIAGA, WAGADOU, etc n'envoient que peu d'émigrés et l'on a encore peu d'informations sur elles. Elles n'entrent pas dans la région du fleuve.

d) réactions contre la conquête

En réaction idéologique contre le commerce de traite, la conversion islamique profonde de la société Soninké s'effectue très rapidement.

Les principaux résistants sont des chefs religieux et non pas des chefs politiques traditionnels. El Hadj Omar, conquérant Toucouleur, dispute la région du fleuve aux Français de 1848 à 1864. Mamadou Lamine Dramé, marabout Soninké, dirige une révolte au GADIAGA en 1886-1887, et son fils Souayibou au DIAFOUNOU et au GUIDIMAKHA. Ces résistances furent noyées dans le sang.

e) la colonisation

Précédée par l'installation de divers forts, abritant des comptoirs de traite le long du fleuve (à partir de 1700), la conquête proprement dite de la région commence en 1858 par l'annexion de la partie sénégalaise de GADIAGA (GOYI). A la suite de contestations dynastiques, le KAMMERA (partie malienne) était nanti d'un statut de protectorat qui évoluera rapidement.

En 1889, les Français qui avaient recherché l'appui des Toucouleurs contre les révoltes Soninké (Mamadou Lamine et Souayilou), changent de stratégie et jouent les particularismes Soninké contre les Toucouleurs pour annexer les autres provinces de la région, soumises jusque là aux successeurs de El Hadj Omar.

La colonisation supprima le commerce des esclaves, mais non pas la condition d'esclave, imposa le commerce de produits occidentaux qui ruinèrent rapidement plusieurs formes d'artisanats locaux et introduit l'impôt payé en numéraires.

La vente de mil après la récolte n'amena qu'à opérer des rachats à l'époque de la soudure à des prix nettement supérieurs (spéculation). Le paysan local doit orienter sa production vers l'arachide, dont les cours s'effondrent avec le développement de la culture. L'étape suivante consiste alors à rechercher un travail salarié, et tout d'abord, sur les zones de culture intensive d'arachide du Bas-Sénégal (navétanes).

Cette deuxième analyse de l'émigration tend à montrer le rôle de bouleversement de l'économie locale par le capitalisme dans le besoin de s'expatrier des paysans de la vallée du fleuve.

3. ORGANISATION & STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ SONINKÉ

La société Soninké est une société très structurée. La place de chaque individu est définie par son sexe, son statut social, son âge.

Les femmes sont entièrement sous l'autorité de leur mari auxquels elles manifestent un respect habituellement rendu au père. Quelle que puisse être leur influence, toute décision revient aux hommes. Il leur revient la charge des enfants, les travaux ménagers, la cuisine, la corvée d'eau, la culture du riz et de l'arachide et quelquefois d'un jardin potager.

Les produits de la vente de ces cultures, comme les revenus de travaux salariés ou de cuisine pour les femmes émigrées, sont entièrement gérés par la femme sous contrôle du mari.

A la naissance, tout Soninké possède un statut social très précis.

- nobles (hoore) divisés eux-mêmes en famille princière, guerriers, marabouts (en général également commerçants) et juristes (mango) ;
- artisans (nyakemala) divisés en traditionnistes (gesere), griots (diure), forgerons (tege), cordonniers (gerenke), menuisiers (sakke) ;
- captifs (kome) divisés en captifs ordinaires et dionkourouké.

Le statut des captifs a nettement évolué dans la période historique récente ; auparavant, on constatait une différence entre l'esclave acquis, objet de commerce ou de capture, traité comme du bétail et l'esclave né dans la maison de son maître qui disposait d'un statut de serviteur, astreint à cultiver pour le compte de son maître. Au-dessus, on distinguait les affranchis et ceux qui s'étaient rachetés eux-mêmes.

La colonisation en supprimant le commerce des esclaves a supprimé l'état de captif de traite, mais n'a pas aboli l'exploitation du travail des esclaves. L'abolition de l'esclavage, en tant qu'exploitation du travail agricole, a fait de la masse des esclaves, des affranchis avec une quasi-égalité économique vis-à-vis des nobles.

Certains nobles possèdent la chefferie de chaque village qui revient au plus vieux de la famille dominante.

Les mariages sont strictement effectués à l'intérieur de chaque caste :

- les nobles se marient entre eux (avec quelques réticences pour un marabout à accorder sa fille à un noble dont l'histoire familiale est par trop athée) ;
- parmi les artisans, un cordonnier ne pourra épouser qu'une fille de cordonnier. Forgerons, griots, traditionnistes peuvent s'épouser entre eux, mais un mariage à l'intérieur de la sous-caste est " préférable ".
- parmi les captifs, il y a certaines difficultés pour un captif ordinaire à épouser une dionkourouké et réciproquement

NB : Les griots et traditionnistes ne travaillent pas dans le circuit salarié mais profitent de l'augmentation des revenus monétaires liés à l'immigration dans l'importance des dons qui leur sont faits en échange de leur art de louanges et de chansons épiques traditionnelles.

Tout Soninké est soumis à une étroite autorité de son père, de ses oncles, de son frère aîné, de son cousin par les hommes (appelé frère). Cela se manifeste dans l'émigration par la remise de la paye à son aîné qui ne rend que l'argent de poche (cas relativement fréquent) ou par la remise de cotisations gérées par l'aîné pour diverses occasions : besoins de la famille, achats divers, solidarité familiale...

Une même structure apparaît au niveau du village où la famille-chef tient le rôle de famille aînée et gère la caisse de solidarité du village (construction de puits, de mosquée, d'écoles, aménagements, impôts, solidarité...)

Tout cadet est tenu à une obéissance à ses aînés et à une prestation en travail sur le terrain de l'aîné de la famille (au village) ce qui explique un certain attrait des cadets pour l'émigration qui permet de distendre, sans toutefois les rompre, ces rapports de dépendance.

Les garçons d'une même classe d'âge d'un village (les filles de leur côté) reconstituent une mini-société sous la responsabilité d'un noble de la famille-chef qui peut également constituer des caisses communes pour diverses occasions (fêtes, mariages, solidarité...) c'est le " fedde ".

(Kallengora) Parenté à plaisanterie : c'est la relation qui existe entre des cousins, fils d'un frère et d'une soeur. Elle s'établit également entre grands-parents et petits-enfants mais aussi entre des noms de famille (DIALLO et SANGARÉ, par exemple). Elle permet toutes sortes de plaisanteries, voire d'insultes entre ces parents, mais exclut toute bagarre, sous peine d'amendes.

(Jonwu) liens de sang : il s'agit d'alliances entre familles qui obligent à une solidarité extrême sous peine de malédictions.

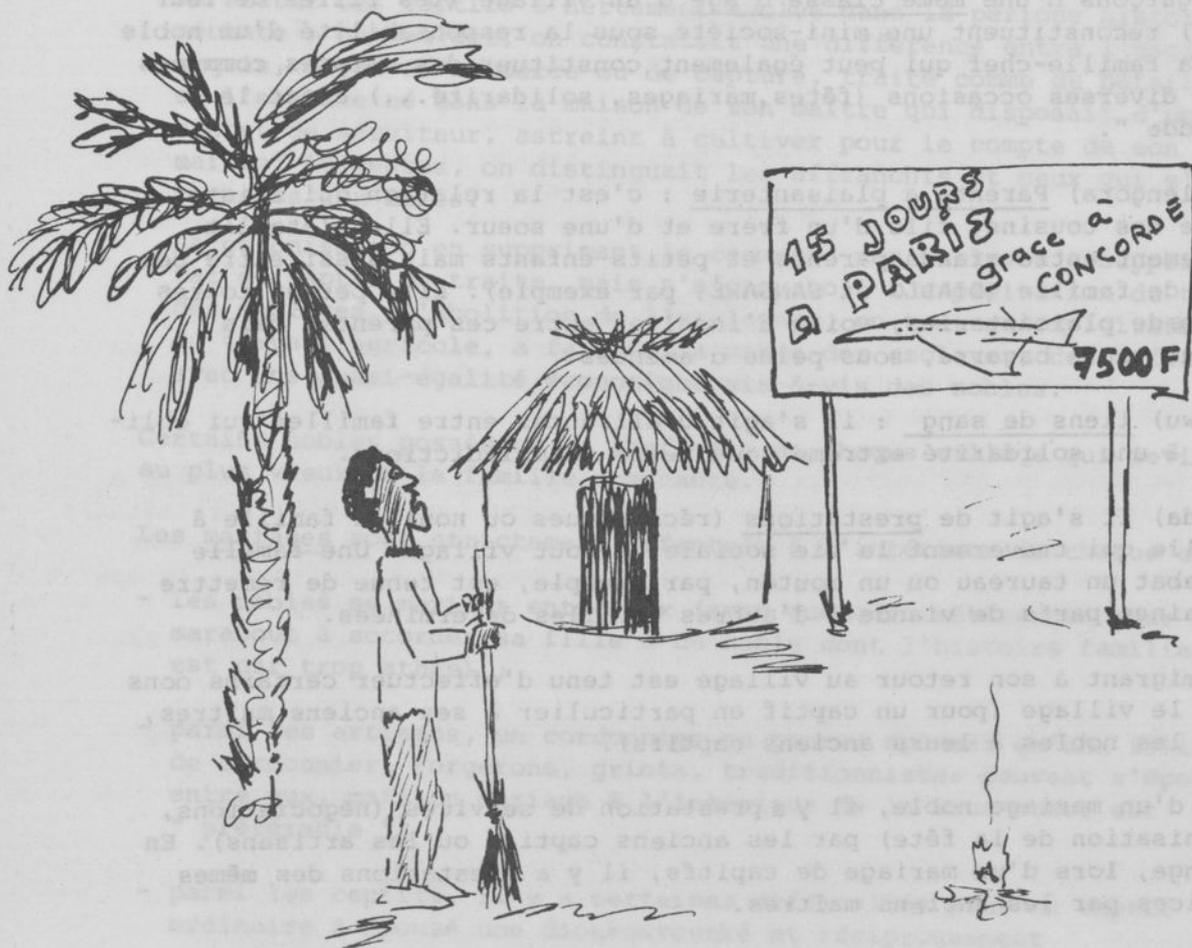
(Laada) Il s'agit de prestations (réciproques ou non) de famille à famille qui traversent la vie sociale de tout village. Une famille qui abat un taureau ou un mouton, par exemple, est tenue de remettre certaines parts de viande à d'autres familles déterminées.

Un émigrant à son retour au village est tenu d'effectuer certains dons dans le village (pour un captif en particulier à ses anciens maîtres, pour les nobles à leurs anciens captifs).

Lors d'un mariage noble, il y a prestation de services (négociations, organisation de la fête) par les anciens captifs ou les artisans). En échange, lors d'un mariage de captifs, il y a prestations des mêmes services par les anciens maîtres.

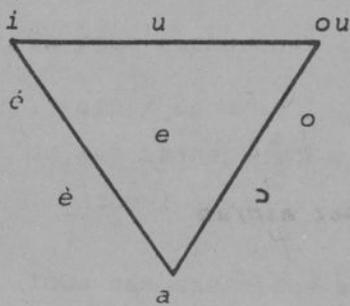
BIBLIOGRAPHIE

- " La Société SONINKE Dyahunu Mali " ; E. POLLET & G. WINTER
Editions de l'Université de Bruxelles.
- " Les Travailleurs Immigrés en France " ; B. GRANOTIER
MASPERO, " Textes à l'Appui ".
- " Le Long Voyage des Gens du Fleuve "
MASPERO
- " Les Migrations Soninké vers la France " ; M. SAMUEL
Thèse du 3ème Cycle (Université R. DESCARTES, Sorbonne)

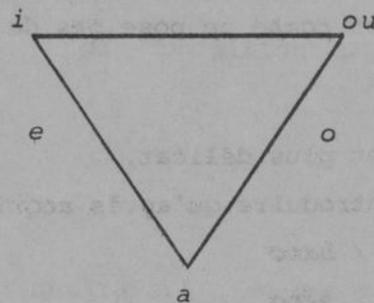


LE SONINKE

I - PHONETIQUE



FRANCAIS



SONINKE

1. Difficultés vocaliques

a) la série centrale u et œ

Travailler les oppositions

u / ou
u / i
œ / o
œ / é

b) le troisième niveau d'ouverture de la bouche è - ɔ

(dans un premier temps), ne pas chercher à distinguer é et e

o et ɔ

mais bien plutôt à opposer é et a

ɔ et a

ce qui est plus déroutant pour le moniteur, mais facile à corriger.

Insister sur le " a " ou proncer " é "

. radis prononcé raidi ... allonger le a ra - dis

. raidi prononcé radis ... faire prononcer rédi

c) les nasales an et on

Elles sont réalisées dans la langue Soninké, mais jamais en finale.

. monter - tomber - santé ne posent pas de problèmes.

. cependant l'enfant - le pont pourront être réalisés :

l'enfa - le pot

Travailler l'opposition le pont/le pot

A t t e n t i o n, la nasale doit être en finale de phrase :

l'enfant tombé ne pose pas de problème.

ain

ain est plus délicat.

ne l'introduire qu'après acquisition du an et opposer ain/an

. bain / banc

. sein / sang

2. Les consonnes

p t k

b d g

f s ch

v z j

h y w

m n gn

p t tch k q

b d dj g

f s "x"

h y w

m n gn "ŋ"

FRANCAIS

SONINKE

La difficulté principale vient de l'acquisition d'une série horizontale

" les fricatives sonores " : v z j

Travailler les oppositions fa / va et sa / za

file / vile case / casse

Exercices de transpositions. Amener à prononcer v et z par les successions
tasse - daze ou paffi - bavi.

L'obtention du ch et du j est plus compliquée puisqu'il manque de base de référence en soninké. Il faut donc la rechercher une fois le v et le z obtenus.

Rechercher premièrement l'opposition s / ch

- . tousser / toucher
- . mousse / mouche

On peut rechercher ensuite l'obtention du j par opposition au z.

- . cage / case

ou par transposition

- . cache / gaje

Tous ces exercices sont très facilités par un travail avec des voyelles orales. N'utilisez que par la suite les voyelles nasales (*ranger, manche, par exemple*).

3. Les combinaisons de sons

a) difficulté de prononcer deux voyelles à la suite :

- . j'ai eu mal prononcé j'ai z'u mal

ralentir la prononciation : j'ai -- eu

- . radio prononcé radjo

ralentir radi--o, à la limite : radiyo.

2 cas différents

b) difficulté de combiner deux consonnes

- . travail prononcé taravail

- . France prononcé Faranse

Accélérer progressivement le débit.

c) consonne finale ou e muet final remplacé par une voyelle

- . Sénégal prononcé Sénagali

- . Philippe prononcé Philippo

Accentuer fortement l'avant-dernière voyelle.

Essayer seul, puis dans une phrase en faisant suivre d'une consonne
 . *Philippe mange*
 mais : *Philippe a mangé* ne présente pas de difficulté : *Filippamangé*

d) voyelle initiale

Très difficile à prononcer pour un Soninké, sauf dans certains cas le a.

Eviter la prononciation de *animal* comme *nimal*
autoroute comme *toroute*

Faire attention à ne pas employer l'article (cf. structures)

l'animal prononcé *la nimal* (exact) conduit logiquement à la faute
un animal prononcé *un nimal* (incompréhensible)

Il vaut mieux orienter vers la prononciation *hanimal* ou *wotoroute*

II - STRUCTURES

Les différences entre les langues française et soninké sont nombreuses au niveau des structures, ce qui peut conduire à des difficultés très diverses. Les principales sont celles-ci.

1. L'article

En Soninké, l'article se met après le mot. Ainsi les articles français apparaissent a priori comme des structures inutiles ou incompréhensibles. Les Soninkés ont tendance à le combiner au nom suivant, quitte à rajouter un autre article quand la structure est assimilée. On trouve ainsi les fautes :

un lanimal ou *un nimal* *le nimal*
le duté (le thé)

Il faut varier les articles : *C'est le thé* - *c'est du thé* - *prends un thé* dans la même leçon.

2. Le genre

La plupart des noms soninkés sont neutres. Les mots pourvus d'un genre (homme, femme, vache, taureau, père, mère, oncle, tante, coq...) sont très rares, et en tout cas, n'entraînent pas de différences grammaticales.

Les pronoms sont tous neutres. La distinction entre " il " et " elle " n'est donc pas évidente. De même : " mon, ma, ton, ta, son, sa ..."

Deux cas se présentent : dans le cas de personnes, on peut expliquer la structure *mon frère, il...* - *ma soeur, elle...*

dans le cas des choses, il n'y a d'autres ressources que l'habitude : *le poste, la télé, la chemise, le pantalon.*

3. La conjugaison

Elle n'existe pas en Soninké. Le verbe, à un temps donné, reste **invariable**.
 Nous *chantons* n'est donc pas évident. *On chante* est plus facile.

De plus, la détermination du temps se fait en soninké par une sorte de préfixe et non pas par une terminaison comme en français :

- . a wa yigeene il mange
- . a nyi yigeene il mangeait

En conséquence, le passé composé est relativement plus facile à apprendre que les autres temps (une fois le verbe avoir assimilé, cf. plus bas)

A t t e n t i o n, n'apprendre les conjugaisons qu'après l'acquisition des oppositions phonétiques sur les voyelles e - o - é, a - è

4. Verbe avoir

N'existe pas en Soninké. " j'ai un frère " se rend par " un frère est pour moi ". " j'ai mal " par " la douleur est en moi ".

Bien distinguer plusieurs emplois du verbe avoir :

- . d'abord la possession j'ai (un objet)
- . puis certaines expressions j'ai mal (à la tête), j'ai envie, j'ai raison
- . enfin l'auxiliaire

5. Verbe être

Plusieurs emplois traduits différemment en Soninké et qu'il convient d'étudier sans trop mélanger pour clarifier l'approche du verbe être français.

- . localisation : je suis à Paris, ma femme est au Mali, mes frères sont au foyer de Charonne.
- . état : Ali est grand, Patrick est malade.
- . auxiliaire : Il est venu.

6. Divers

- . le système des prépositions est très différent. Aussi, il y a là de grandes sources d'erreur. En particulier, il y a souvent confusion entre " à " et " pour " dans les structures " ce livre est pour moi " à la place de " ce livre est à moi "
- . Cette liste n'est absolument pas limitative, Par exemple, la formation de subordonnées relatives est entièrement nouvelle pour un Soninké et le mécanisme est très long à apprendre.

Tout cela demande une attention constante du moniteur, car, comme le montrent les exemples précédents, les structures qui paraissent les plus évidentes, peuvent être d'une complexité insoupçonnée pour un non-francophone.

III - VOCABULAIRE

- certains Soninkés confondent " nom " et " prénom ". Il est préférable d'appeler a priori tous les stagiaires de la même manière (le contenu affectif différent du nom ou du prénom peut décourager des stagiaires déjà placés dans des conditions difficiles).

Une seule façon, passer par la traduction :

An toxo (prononcer antorro) : Ton prénom ?

Jaamu dinma (prononcer Diamoudimma) : Ton nom ?

- d'une manière générale, tous les liens de parenté sont rendus de façon très diverses en Soninké et en Français. Quelques exemples :

Tous les frères du père	sont appelés	pères	(faaba)
Les grands frères du père	" "	grands pères	(faaba xoore)
Tous les soeurs de la mère	" " ées	mères	(ma)
Les grandes soeurs de la mère	" " ées	grands-mères	(ma xoore)
Seuls les frères de la mère	" " és	oncles	(kaawu)
Seules les soeurs du père	" " ées	tantes	(baya)

L'apprentissage des concepts exacts des liens de parenté de la langue française est difficile : là encore l'évidence pour les moniteurs est loin d'être partagée par les stagiaires.

En Afrique, une autoroute est logiquement une route où peuvent passer les autos, c'est-à-dire un chemin carrossable, quelquefois difficilement d'ailleurs. Toute agglomération est un village. Ainsi Bamako, Dakar, Paris sont des villages etc.. etc..

REMARQUE : Il faut faire d'autant plus attention à ces différences de vocabulaire courant (de même qu'à la confusion " à moi " " pour moi " présentée dans les structures) qu'elles sont fréquemment réutilisées faussement dans les foyers, au travail, dans les transports où le stagiaire passe, rappelons-le, beaucoup plus de temps qu'aux cours du soir.

IV - CALCUL

Eviter le calcul en francs pour les exemples d'application des différentes opérations, bien que ces problèmes aient l'avantage d'être concrets et d'utilisation immédiate.

En effet, - soit le calcul est immédiat et le stagiaire ne décompose pas son propre calcul de tête immédiatement. Il ne voit pas la nécessité de rationaliser son calcul selon les schémas des opérations.

- soit le calcul est plus difficile. La nécessité de calculer se pose, mais le calcul en Soninké et en Français ne coïncide pas. L'unité utilisée par le Soninké correspond à 5 F Mali (ou 5 centimes français).

Pour dire j'ai payé 10 F, un Soninké pensera j'ai payé 200.

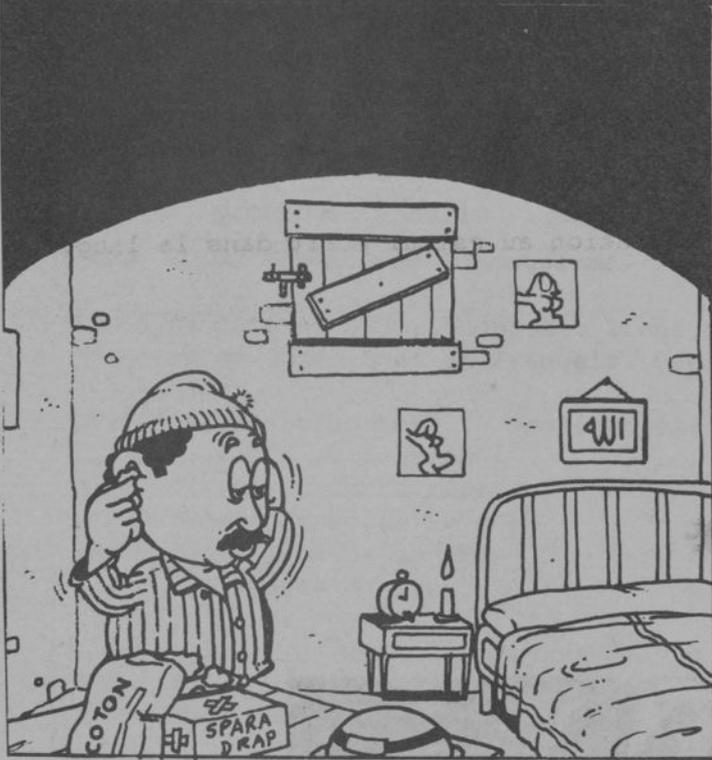
Le calcul écrit et le calcul mental sont alors totalement déconnectés, même si les résultats sont mathématiquement les mêmes.

Il vaut mieux dans un premier temps additionner des vaches, soustraire des moutons, multiplier des patates, diviser des sacs de mil avant de s'attaquer à compter des sous.

Un idéal serait, bien sûr, de faire l'initiation au calcul écrit dans la langue Soninké.



Le clin d'oeil ^{de}



— LES HALLES —



L'ALPHA DANS UN QUARTIER...

Le groupe Alpha des HALLES, situé 46 rue Montorgueil dans le 1er arrondissement n'est que l'une des activités d'un foyer dont la raison d'être est l'animation et l'accueil des habitants du quartier. Ce foyer regroupe des ateliers aussi différents que spéléo, théâtre, musique, expression corporelle, ... et alpha - l'ensemble étant gratuit et assuré par des bénévoles.

Au cours de sa dernière Assemblée Générale, le foyer a décidé que chaque groupe devait fournir à tour de rôle des permanents qui s'occuperaient de 18 à 22 heures du fonctionnement du foyer, de l'accueil et de la liaison entre les groupes. Les moniteurs du groupe Alpha, du moins certains d'entre eux, étaient réticents. Une charge supplémentaire, une soirée en moins avec sa femme... ce sont les stagiaires qui nous ont forcé la main.

DES STAGIAIRES BIEN PARTICULIERS...

Nous avons en 1978 12 stagiaires, tous kabyles. Nous n'en avons plus un seul cette année. L'équipe s'est entièrement renouvelée. Le chômage, la hausse des loyers, le retour au pays, et... notre pédagogie expliquent partiellement ces départs. Nous gardons cependant des relations d'amitié très fortes. Nous sommes 15 cette année avec 10 animateurs - 5 Brésiliens, 3 Américains, 5 Turcs et 2 Kabyles. Sur l'ensemble, seuls 3 Turcs ne sont pas alphabétisés. Nous faisons donc de l'alphabétisation à une majorité d'alphabétisés. Pourquoi ?

La raison en est simple. Il nous a semblé que l'accueil, le dialogue et l'amitié entre français et étrangers étaient au moins aussi importants que la grammaire, la syntaxe et le vocabulaire. Dès lors, apprendre le français à un instituteur Brésilien nous paraît tout aussi important qu'apprendre à un Maghrébin à lire une feuille de paye ou de pouvoir lire les noms des stations dans le métro. Dans la mesure où ces alphabétisés ne prenaient pas la place d'autres immigrés, au nom de quel principe aurions-nous refusé d'accueillir une puéricultrice Américaine et ses deux enfants.

D'ailleurs, le contact entre deux civilisations et deux tempéraments aussi différents que les Brésiliens et les Kabyles est extrêmement riche et notre travail en est largement facilité.

L'AMITIÉ AVANT LE TRAVAIL...

Les animateurs - c'est du moins notre souhait - ne sont pas là pour faire de l'enseignement, pour apprendre, pour donner des notes ou permettre l'accès à un diplôme français, tout cela n'est que la conséquence d'un travail de fond moins visible, mais plus important encore qui est l'amitié et la rencontre entre français et immigrés. C'est sans doute banal, mais avant d'être celui qui sait, nous voulons être celui qui accueille, l'ami. Les progrès en français viennent ensuite, beaucoup plus facilement.

C'est pourquoi, parallèlement aux cours, nous organisons des sorties en commun, des repas... qui permettent de mieux se connaître et de partager nos expériences.





DOSSIER :

FRIS SOUS SON BONNET

Pour nous permettre de patienter, les projets de M. STOLERU semblant ne pas faire l'unanimité au Conseil des Ministres, M. BARRE et M. BONNET proposent aux députés un projet de loi régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France.

L'Article 1 du projet stipule :

" Pour entrer en France, tout étranger doit :

- " 1° être muni des documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements en vigueur ;
- " 2° disposer de moyens d'existence suffisants ou s'il se propose d'exercer une activité professionnelle, présenter les autorisations nécessaires ;

" l'accès du territoire français peut être refusé à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public ".

L'Article 2 introduit une nouvelle notion :

" tout étranger qui s'est maintenu en France (sans titre de séjour)... doit quitter le territoire. Il peut être reconduit à la frontière ".

L'Article 3 permet de maintenir " dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, pendant le temps strictement nécessaire à son départ ".

Les Articles 4 et 5 indiquent que " l'étranger qui sollicite le renouvellement de la carte de résident doit justifier du paiement des impôts exigibles à la date de la demande ".

L'Article 6 donne pouvoir au Ministre de l'Intérieur de " prononcer par arrêté l'expulsion d'un étranger du territoire français dans les cas suivants :

- 1° Si la présence de cet étranger constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public ;
- 2° Si un étranger est trouvé en possession d'un titre de séjour contrefait falsifié, altéré ou établi sous un autre nom que le sien.

- " 3° Si l'étranger auquel le renouvellement d'une carte de séjour
 " a été refusé s'est maintenu sur le territoire :
 " - l'étranger expulsé peut être reconduit à la frontière
 " - dans les départements frontières, l'expulsion peut être prononcée
 " par le Préfet qui doit rendre compte immédiatement au Ministre de
 " l'Intérieur. "

L'exposé des motifs accompagnant ce projet de loi indique de façon fort claire qu'il s'agit de renforcer l'arsenal des moyens " juridiques et pratiques de coercition " et " d'établir sans équivoque possible, que les étrangers non admis ou refoulés peuvent être placés dans des locaux administratifs ".

✱ PETIT COMMENTAIRE

- Qu'est-ce que disposer de moyens d'existence suffisants ? (qui estime que son salaire est suffisant ?)
- Est-ce la pension vieillesse de la Sécurité Sociale, le montant de l'aide public ou la liste civile de l'Elysée qui en sera le paradigme ?

La légalisation de la séquestration administrative rétablit la lettre de cachet.

Cet ordre public est défini par le Petit Robert comme " organisation sociale, stabilité sociale, respect de la société établie. "

- Est-ce dire que l'on peut expulser quelqu'un qui " menace " le " respect " de la société établie ?
- Qui n'a jamais " menacé " à un moment quelconque la " société établie " ?

Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil d'Etat précisait que " la décision de retrait de la carte de séjour... ne pourrait permettre de reconduire l'intéressé à la frontière ; elle ne peut non plus à elle seule, justifier légalement une mesure d'expulsion ". Désormais les forces de l'ordre pourront conduire à la frontière un étranger sans papiers (ou à qui on les a pris).

Et enfin l'expulsion est laissée au libre arbitre des préfets de départements frontaliers.

✱ Avec un projet de loi comprenant seulement six articles, ce n'est vraiment pas mal !

DOSSIER :

Le Foyer de Charonne

• PRESENTATION DU FOYER •

60 RUE DE CHARONNE
PARIS XI°

Bref historique du foyer

Ancien entrepôt et ancienne école religieuse, le Foyer du 60 rue de Charonne fut acheté par l'Association Accueil et Promotion en 1966 avec des fonds du Fond d'Action Sociale (F. A. S.). Un contrat a été passé entre l'Association et le F.A.S. les liant quant à l'avenir du foyer.

" Ce foyer ne veut pas se limiter au logement. Son but est d'accueillir ces immigrés et de leur offrir une certaine promotion " (1) Cette promotion, c'est l'alphabétisation, l'émaillage sur cuivre, la photographie et la cuisine française.

En 1967, deux jours de grève des repas suffisent pour libérer la cuisine. Un comité de maison, représentant les locataires, se met en place.

En 1970, le foyer est d'un état plus que vétuste. La direction d'alors d'Accueil et Promotion, poussée par les Pouvoirs Publics dit-elle, décide de transformer des salles de cours d'alpha en chambre, afin de reloger des Africains d'une rue voisine. Pas d'accord avec cette opération, les locataires se mettent en grève des loyers pendant cinq mois. Ce fut une période quelque peu agitée = démolition pendant la nuit des travaux faits dans la journée, intervention de la police dans le foyer, etc.

L'attitude de la direction de l'Association fut critiquée et dénoncée par plusieurs secteurs d'alphabétisation, qui soutinrent les revendications des locataires.

En 1973, suite aux clivages créés par " l'affaire Charonne ", l'équipe dirigeante d'Accueil et Promotion est mise en minorité ; la plupart de ses membres vont alors à l'I.R.A.P. Un nouveau Conseil d'Administration est élu.

Une tentative de gestion autonome du foyer, en 1973-74, se solde par un échec.

L'état actuel du foyer

En accord avec les locataires du foyer et le comité de maison, la nouvelle équipe tente le développement et la rénovation du foyer.

Après bien des péripéties (projet de l'administration de démolition du foyer, grève de la faim du gérant et des permanents du siège,) l'Association obtient une subvention pour rénover le foyer, en attendant la reconstruction.

En effet, le bâtiment n'a que trois niveaux sur 500 m² pour 200 personnes. Les chambres sont de 4 à 18 personnes, avec des lits superposés.

Heureusement, les espaces collectifs sont assez grands : couloirs avec commerçants, grande salle avec la télé et un bar, 3 salles d'alpha, une bibliothèque, un labo-photo, une salle de prières, 3 magasins, des ateliers de couture et de bijouterie, une cuisine-réfectoire et une cour en plein air ! Mais la reconstruction reste la principale revendication des locataires (voir l'intervention de Moussa, du comité de maison). Le loyer actuel est de 100 F par mois. Il y a de façon permanente des problèmes de plomberie, de couverture, de chauffage...

L'organisation des locataires

L'Assemblée Générale des locataires du foyer se réunit sur convocation du Comité de Maison, selon la nature des problèmes. D'une façon générale, cette AG est souveraine dans la mesure où elle réunit plus de la moitié des résidents et où l'ensemble des positions y est représenté.

Le Comité de Maison, désigné par l'AG est composé de 7 membres. Son rôle est de décider des modalités d'application des décisions prises en Assemblée Générale et de contrôler la gestion du foyer. Le gérant voit, de toute façon, les délégués tous les jours ; ça se passe un peu en famille.

Depuis 1975, il y a un animateur permanent au foyer. Il est souvent utilisé comme écrivain public et comme confident.

Les Anciens se sont constitués en comité qui joue un rôle important dans le respect de la vie communautaire.

Enfin, plusieurs ateliers d'artisans existent dans le foyer (forgerons, tailleurs, bijoutiers...) et il y a de nombreux petits commerces (coiffeur, photographe, épicerie, ...). Leur existence favorise énormément l'animation

du foyer et est responsable, pour une part non négligeable, du fait que le foyer est un lieu de rencontre important sur Paris pour les communautés africaines noires.

Le foyer et le quartier

En février dernier, un groupe d'animateurs en formation a fait une enquête sur Charonne. Ils sont allés interroger les commerçants sur la présence d'une communauté d'africains noirs dans le quartier. Voilà quelques réponses recueillies :

LA BOUCHERE

- " - Eh bien pour nous, c'est pas des clients, allez plutôt voir l'épicière et la boulangère.
- C'est comme partout, il y a des bons et des mauvais.
- Je n'ai pas à m'en plaindre.
- Il y a des choses qui disparaissent "

LA BOULANGERE

- " - Ils vivent la nuit.
- Il y a souvent des bagarres, ce sont des clients difficiles.
- Faut voir les têtes qu'ils font quand les clients demandent des " têtes de nègres ".
- De toute façon, il faut bien qu'ils soient quelque part. "

EPICIER

- " - Il n'y a jamais eu de filles violées.
- Ce ne sont pas des clients, ce sont des miséreux.
- Ils ne me gênent pas.
- Il y a des bons et des mauvais.
- Les gens du quartier ne sont pas trop contents.

COIFFEUSE

- " - Quand il y avait des fils de tribu, c'était affreux, maintenant ce sont des étudiants, ils sont raisonnables.
- Sur une chambre de 20, il y en a 2 qui travaillent et qui paient pour les autres.

" - Il y avait des viols.

- Il y avait des bagarres quand il y avait le café.

- C'est assez souvent que les flics les appellent.

- Les flics arrivent, ils font pin-pon pin-pon à 2 kilomètres et quand ils arrivent, il n'y a plus personne.

COIFFEUR

" - C'est maintenant un de leur tribu qui est le gérant.

COIFFEUSE

" - Non, c'est un blanc.

COMMISSARIAT

" - On connaît bien le 60 rue de Charonne.

- Escroqueries, chèques sans provision, petits vols.

- Mais il n'y a pas plus de délits là qu'au Foyer de jeunes filles de l'Armée du Salut, au contraire "

- Le Directeur du Foyer se fait souvent complice des résidents, mais je le comprends, s'il fait ce travail, c'est qu'il l'a choisi. "

* * *

*

INTERVIEW D'UN ANCIEN STAGIAIRE DU COURS D'ALPHA

Q : Tu pourrais te présenter, dire qui tu es et après en discute de l'alphabétisation.

R : Je m'appelle N'Dao. Je suis dans ce foyer depuis le 7 octobre 1973, date à laquelle je suis arrivé en France. Je suis venu directement dans ce foyer. Lorsque je suis venu, je ne savais ni lire ni écrire. Je savais parler un peu. Je pouvais quand même expliquer ce que je voulais, mais ça ne suffisait pas. Alors j'ai commencé à suivre les cours d'alphabétisation à Charonne. A l'époque, ça marchait pas. Pourquoi ? Parce que l'enseignement qu'on nous donnait, ça correspondait pas du tout à nos besoins et puis ça nous amenait à nous énerver ; finalement, on était pas d'accord. Comme on savait pas où aller, on venait de temps en temps. Au bout de 3 ou 4 semaines, je ne venais plus. Ce qu'on disait ne me plaisait pas. C'était sur l'Afrique. Mais c'était pas des choses réelles qu'on nous donnait. On nous demandait directement comment on vivait, des petits petits détails comme une sorte d'enquête pour savoir de quoi on vit en Afrique. Moi, j'étais venu pour m'informer mais pas sur les choses politiques. Tout ce qu'on fait dans la vie, c'est politique. Mais il y a politique et politique. Là, moi n'étais pas d'accord. On était tous contre leur méthode d'enseignement. On nous disait : " Angola, Mozambique, ce sont des pays qui ont été colonisés par les Portugais ". Toutes les méthodes d'enseignement, c'était sur ça.

Quand Oumar Sy est arrivé, il y a eu un peu de changement : il y a eu un animateur et un Comité d'Animation. Alors, on a critiqué beaucoup de choses, on a dit ce qui nous plaisait pas. Il y a eu la reprise des activités au foyer. Ils ont fait des petits bouquins à leur façon. Ca, ça allait. Ces bouquins, ça parlait de l'Afrique, mais c'était pas comme avant en 1973-74. La méthode a un peu changé. On ne nous parlait pas des Portugais ou de la colonisation. On parlait plutôt des échanges commerciaux... C'était toujours de la politique, mais si on parlait des agriculteurs, on expliquait pourquoi les agriculteurs africains, ils cultivent telle chose qu'ils rachètent plus chère après. C'était un peu plus contre les gouvernements en place. Mais, on n'était pas toujours d'accord, nous les stagiaires. Quand on faisait une réunion, certains stagiaires disaient qu'il y avait de la politique. Eux, ils voulaient apprendre à lire et écrire, qu'on donne des choses d'ici plutôt que d'aller prendre celles de l'Afrique. Pour les moniteurs, c'était la meilleure solution d'apprendre avec les choses qu'on connaît déjà. Pour eux, c'était la bonne méthode. Pour nous, c'était le contraire...

Q : *Qu'est-ce que vous souhaitiez, vous ?*

R : Ce que les stagiaires disaient : il y a la politique dans les cours. Les moniteurs demandaient : "qu'est-ce que vous proposez ?" Les stagiaires disaient " nous on sait pas, c'est à vous de chercher la solution pour nous sortir de notre ignorance. " Là, c'était très difficile. Il y avait tout le temps des discussions au sein de l'alpha. Mais, il y a eu un peu de changement. Au départ, je ne savais pas lire et écrire. Moi, ça m'a un peu avancé. Mais je voulais qu'il y ait quand même plus d'effort. Je représentais les stagiaires, parce qu'ils ne voulaient pas venir aux réunions. Pourquoi ? Ils ne pouvaient pas s'exprimer. Quand ils essayaient, il y avait un moniteur qui essayait de les corriger, alors ça ne leur plaisait pas... Si un stagiaire prenait la parole et essayait de parler, il avait des difficultés en Français alors ça le coïncitait et puis les moniteurs français ne le comprenaient pas toujours. Un moniteur posait une question pour comprendre et pour lui, ça c'était se moquer. Alors il se fâchait et il ne voulait plus prendre la parole. En décembre 1977, je ne fréquentais plus le cours de Charonne. Je me suis préparé pour aller dans un centre F.P.A. J'ai suivi un stage à l'AFTAM à Boulogne Billancourt. J'avais beaucoup de lacunes en français et en calcul mais j'étais bon en observation, c'est ça qui m'a aidé. J'étais pris en charge par l'Etat. Ensuite, j'ai suivi un stage de préformation de 3 mois puis je suis allé à Nevers, au centre F.P.A.....

Q : *Tu as fait quoi, à Nevers ?*

R : La plomberie-sanitaire. C'était mon métier. J'avais la pratique, mais je n'avais pas la théorie et le CAP. J'étais logé au centre. Je n'ai pas eu beaucoup de difficultés au niveau du français. On faisait beaucoup de calcul : surfaces, volumes... C'était facile pour moi. Par contre, le dessin, ça allait difficilement.

Q : *Quand tu as commencé les cours à Charonne, tu pensais faire le centre FPA ?*

R : Quand je suis venu ici, j'avais ça en tête. Mais, j'avais ce problème en français. Il fallait pouvoir lire et écrire.

Q : *A ton avis, faut-il qu'il y ait des cours à Charonne ?*

R : Il faut qu'il y en ait. Mais ils doivent répondre aux besoins des stagiaires. Les stagiaires ne veulent pas qu'on parle de l'Afrique... du moins certains

ne veulent pas. Pourquoi ? : ils disent que le problème africain, c'est notre problème. On le connaît. Les moniteurs, eux, ne le connaissent pas ! Ils veulent entrer dans des petits détails. Ils veulent former les stagiaires politiquement : défendre leurs droits, lutter, ... Les stagiaires, eux, ils voient leurs étudiants africains qui retournent dans leur pays et se font enfermer... Alors, on a tous peur. Je veux bien qu'il y ait des cours d'alphabétisation, mais il faut essayer de savoir ce que veulent les stagiaires.

Q : Comment faire ?

R : Il faut leur demander, mais c'est très difficile. Quand tu leur demandes, ils disent : " on a besoin d'un cours d'alpha, mais on ne peut pas donner la méthode ". Il y a certains points évoqués dans les cours qui ne me plaisent pas. Leur méthode, c'est de nous faire parler sur l'Afrique, pour qu'on s'exprime en français. Nous, on est contre ça, donc il faut le changer.

Q : De quoi discuter alors dans les cours ? Il faut bien discuter un peu...

R : On peut discuter de plein de choses. Par exemple, sur l'Europe... Les stagiaires n'aiment pas qu'on parle de la sécheresse. Pourtant, ça existe dans certains pays d'Afrique. Pour eux, ça les touche au coeur ...

Q : Qu'est-ce que tu penses du comité d'animation ?

R : Je donne un exemple : en juin 1978, plus personne ne venait au ciné-club, parce que les films ne plaisaient pas. Les locataires en majorité, ils veulent des films de détente sur l'Afrique, des films cow-boy ou karaté, pas politiques. Les animateurs, eux, veulent montrer autre chose... pour les informer politiquement. Pourquoi critiquer toujours les pays capitalistes... La Chine, ça on en parlait tout le temps ! Pourquoi ? Il vaut mieux parler de tous les pays dans le monde sans discrimination. La formation politique, ça on n'aime pas ça du tout. Moi, j'ai accepté, parce que je voulais savoir lire et écrire. Les stagiaires avaient parfois l'impression qu'on les prenait pour des gamins.

Q : Comment tu vois l'animation au foyer ?

R : Il faut discuter avec le Comité de Maison, puis ensuite contacter tous les locataires. Il faudrait qu'il y ait un cours de technique à Charonne, qui concerne la formation des stagiaires dans le futur. Ceux qui n'ont pas de métier voudraient faire un centre FPA. Avoir une petite connaissance, ça leur facilitera le stage. Moi, j'ai eu des problèmes, parce que je n'avais pas ces connaissances là:





Point de vue d'un militant français

gérant depuis près de 4 ans d'un foyer de travailleurs africains
propriété d'une association progressiste

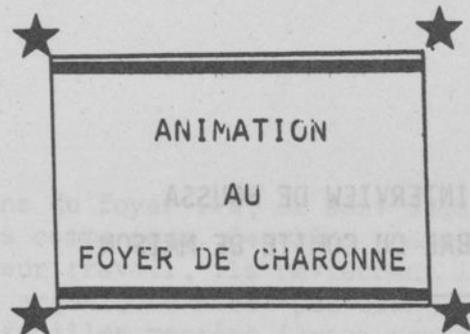
Militant Tiers-Mondiste depuis plusieurs années, je pensais avant tout essayer d'avoir une influence bénéfique au niveau des régions d'origine. Le comité d'animation, extrême-gauche, trouvait ça réformiste. Je créais quand même un cours de technique agricole qui disparaissait rapidement : je suis devenu encore plus autogestionnaire ! L'Afrique, c'est loin, et je n'ai pas de compétences techniques.

Gérant d'un foyer-dortoir, ça ne me pose pas de problèmes ? Non, il est bien situé, il y a une assez bonne ambiance et des lits ont encore été ajoutés en 1975.

Depuis qu'il n'y a plus de comité d'animation, je suis moins dans le coup du mouvement immigré et je continue à ne pas connaître les autres foyers de Paris. Mais pour les résidents, comme pour moi, le plus important, c'est les pays d'origine. Eux en parlent plus que de la France, même s'ils préféreraient y faire du commerce plutôt que de l'agriculture. Moi, je pense à Marco Parmela, député Italien, qui fait une grève de la faim depuis début mars pour que 2 % du PNB soient destinés au Tiers Monde.

On n'en est pas là en France.....





ANIMATION
AU
FOYER DE CHARONNE

Je parle bien de l'animation de CHARONNE depuis ma prise de fonction d'animateur permanent au Foyer, au 1er janvier 1978 jusqu'à nos jours.

En 1978, j'ai fait une enquête au Foyer pour savoir l'avis des résidents sur l'animation à Charonne. Il ressort de cette enquête beaucoup de divergences de choix, ce qui est normal. Il y avait une forte majorité qui disait : " nous sommes satisfaits des activités qui se passent au foyer - par exemple cinéma, sortie agricole, alpha, fête, mais nous n'avons pas le temps de venir participer aux préparations " et d'autres personnes qui disaient aussi : " ça nous est égal qu'il y ait des activités ou non au foyer ". Il y a aussi une autre catégorie qui est intéressée par le foot-ball : c'est les jeunes du foyer.

Après cette enquête, je me suis fait une petite analyse de la situation. Je pense que les résidents n'ont pas compris le sens de l'animation au foyer ; pour eux, c'est l'animateur ou les animateurs qui doivent tout faire pour eux ; ils se prennent pour des consommateurs et non pour les intéressés directs. Ils voient l'animateur comme assistance sociale = remplir les papiers, mandats, lettres et faire des démarches administratives. Oui, je suis d'accord que l'animateur fait tout cela, mais ça ne doit pas s'arrêter là. Il faut aller au-delà, mais avec la participation des travailleurs dans ces activités et même la prise en charge des responsabilités par eux-mêmes. L'animateur permanent serait coordinateur de toutes les activités, informations. Je crois qu'à Charonne, il faudrait un travail de motivation et d'organisation, ce qui est d'ailleurs mon rôle le plus important. Il y a deux mois, j'ai essayé de faire appel aux jeunes pour participer à la vie du foyer, créer des commissions et leur donner des responsabilités en pensant qu'ils seraient motivés par la vie du Foyer mais il y a un point d'interrogation.

Il y a aussi une autre hypothèse qu'il ne faut pas négliger, c'est le changement des personnes à Charonne. Si nous remontons vers les années 1975-1976, il y avait des gens qui étaient très dynamiques, partageaient les activités avec les animateurs. Ce changement a beaucoup joué dans la vie du Foyer.

AMARA



MOITAMIA

INTERVIEW DE MOUSSA
MEMBRE DU COMITE DE MAISON

INTERVIEW

M : Je veux intervenir à propos de la reconstruction du foyer. Je parle au nom de tout le Comité de Maison et des locataires. On veut que le foyer de Charonne soit reconstruit sur place. Et on veut que tous les locataires de Charonne restent ensemble. On ne veut pas être séparés. On aimerait qu'il y ait une ou deux personnes par chambre, pas plus. On ne veut pas que le loyer reste toujours à 100 F ; on sait bien comment est la vie actuellement. Mais on ne veut pas que le loyer soit très élevé. Pourquoi ? quand la paie arrive à la fin du mois, on la divise en 2 : tu en envoies la moitié en Afrique à la famille ; l'autre moitié, elle reste avec toi ici. La vie, là actuellement, vous la connaissez très bien : si tu as 50 F en poche quand tu sors, même pas en 5 minutes, ces 50 F ils seront finis. Nous sommes avec vous, nous, le Comité de Maison, avec vous l'association ; nous sommes prêts à lutter pour la reconstruction du foyer. On ne veut pas aller en banlieue. On veut la reconstruction sur place, ici, rue de Charonne. On est derrière vous pour lutter.

On veut des moniteurs qui travaillent avec Accueil et Promotion comme avant. Qu'on nous donne de l'alpha sans politique.

Nous, travailleurs immigrés, nous sommes venus ici pour travailler. Il y a 4 nationalités regroupées au foyer : Sénégal, Mali, Mauritanie et Côte d'Ivoire. Avant de venir ici, on ne se connaissait pas. Mais il n'y a pas de problèmes, nous sommes en famille.

Q : *Le Comité de Maison, qu'est-ce que c'est ? Comment ça marche ?*

M : Le Comité de Maison est élu par les locataires et il les représente. S'il y a un problème au foyer, il discute avec l'Association ; si un locataire fait quelque chose qui n'est pas du tout normal, le comité de Maison va discuter avec le locataire. Si la direction arrive ici à Charonne, elle s'adresse au Comité de Maison ; nous sommes les représentants des locataires. Pour prendre une décision, on doit consulter l'Assemblée Générale et donner toutes les informations et discussions qu'on a eues. Les locataires disent s'ils sont d'accord ou non. On n'est pas des dictateurs. On est démocratique. Alors, il n'y a pas de problèmes ici. Les locataires sont derrière le Comité de Maison et l'on ne pourrait pas prendre de décisions sans les locataires.

Q : *Les artisans dans le foyer, comment ça se passe ?*



M : Justement les artisans du foyer ici, ce sont aussi des collègues, des travailleurs immigrés comme nous. Certains travaillent à la Ville de Paris. Quand ils ont fini leur travail, ils reviennent ici : cela leur fait gagner un peu d'argent. Cet argent, ce n'est pas dans le but de faire du commerce, mais c'est pour les familles restées là-bas parce que nos payes ne suffisent pas. Alors celui qui est tailleur, cela lui permet d'ajouter 100-200 F à sa paye qu'il peut envoyer à sa famille en Afrique. Ce ne sont pas vraiment des commerçants qui travaillent pour leur compte, ce sont des travailleurs. La cuisine, c'est la même chose. Ça marche bien. C'est un gars qui la prépare. Comme ça, on ne va pas au restaurant où l'on dépenserait trop d'argent. Toutes les dépenses, ça concerne notre paye. Car comme je l'ai déjà dit, notre paye on la divise en 2 : la moitié est envoyée en Afrique, la moitié, ça reste avec nous ici. Tu payes le loyer, le nettoyage de tes vêtements, d'autres activités aussi. Alors s'il fallait encore aller au restaurant, qu'il n'y ait pas de cuisinier... C'est trop de frais. Mais la cuisine maintenant, ce n'est pas seulement pour les travailleurs immigrés, il y a aussi des camarades français qui viennent ici.

Q : *Et il y a beaucoup de français qui viennent manger ici ?*

M : Ah oui ! il y en a beaucoup qui viennent. Pour tous, c'est à cause de la vie chère.

Q : *Et vous êtes d'accord qu'ils viennent manger ici ?*

M : C'est normal. Il faut pas être égoïste. C'est comme moi si je trouve un restaurant moins cher que les autres, je vais y manger. C'est pareil pour les camarades français. Nous sommes tous pareils des travailleurs. C'est pas les capitalistes qui vont venir manger ici. On le sait très bien. S'ils venaient, on leur interdirait de venir ici... !

Q : *Quelles sont les relations entre les locataires et le quartier ?*

M : Les locataires et le quartier ? Dans le passé, il y a eu des problèmes avec une vieille dame et le coiffeur qui appelaient les flics sans cesse. Ils se plaignaient des locataires, ils ne pouvaient pas dormir, etc... Nous, on sait qu'elle ne nous aimait pas et c'est pour ça qu'elle faisait des réclamations. Mais c'est faux, même la police a su que c'était faux. Ils sont venus plusieurs fois à 2-3 heures du matin ; et même nous on a convoqué l'Assemblée Générale et on a dit qu'il ne fallait pas faire de bruit la nuit aussi bien pour les voisins européens que pour ceux du foyer qui se lèvent de bonne heure pour aller travailler. Ça n'a pas duré longtemps. C'était fin 1977, début 1978. Je ne sais plus la date exacte. Mais à présent, il n'y a rien.

Q : Et avec les commerçants ?

M : Avec les commerçants, ça va. On n'a pas de problèmes. Ils disent le prix et on achète. C'est des travailleurs aussi qui vendent pour gagner leur vie.

Q : Y a déjà eu des problèmes ?

M : Non ! Absolument rien. Personne ne s'est jamais plaint. Nous, notre problème c'est la reconstruction du foyer. Car, le foyer de Charonne, il est connu partout dans n'importe quel village d'Afrique et on voudrait qu'il soit impeccable.

Q : Pourquoi est-il connu si loin ?

M : Parce que beaucoup de copains sont reçus ici. Tout le monde vient ici dans ce foyer : d'une part, il y a beaucoup d'activités et de plus, comme il y a de l'espace, ils peuvent faire des réunions, les baptêmes, etc... C'est pour cela que l'on veut que ce foyer soit bien reconstruit, que l'espace y soit conservé : salle de télé, couloirs, salles d'alpha... Il n'y a pas un foyer à Paris qui a autant d'espace que Charonne.

Q : Avec Accueil et Promotion ça ne marchait pas bien en 1970-1971 ?

M : C'était avec l'ancien comité de maison et l'ancien gérant - JP SEMBA - On ne peut pas tout détailler, mais y en a qui disaient que Charonne pouvait fonctionner seul sans gérant ni Comité de Maison.

A la fin, avec l'ancien Comité de Maison, il y avait des dettes. On s'est retrouvé sans eau, sans électricité et avec un déficit dans la caisse.

Il y avait aussi un comité d'Animation qui ne voulait pas reconnaître Accueil et Promotion. Nous, on n'était pas d'accord. On n'a plus voulu du comité d'Animation mais un animateur-permanent qu'on a eu.. Nous ne voulons plus travailler avec le Comité d'Animation. On leur avait demandé s'ils voulaient donner des cours aux locataires, mais nous ne sommes pas d'accord avec la politique. S'ils veulent réellement notre intérêt, qu'ils fassent ce que nous voulons. Si certaines activités ne nous conviennent pas, il faut les arrêter. On a discuté avec eux et on n'était pas d'accord avec leur façon de voir. Alors on a dit on ne veut plus de ce comité d'Animation. L'animateur permanent est là avec nous.



Aujourd'hui, on pense qu'on doit être avec l'association. Le foyer ne peut pas tourner sans moteur, sans association. Car face au F.A.S., pour les problèmes de finances, on a besoin de l'association pour nous aider.

Q : Les locataires, qu'est-ce qu'ils souhaitent comme activités ?

M : La première activité qu'ils veulent, c'est l'alpha. A part ça, on a créé des commissions avec l'animateur: pour le sport, l'agriculture, etc.. Les jeunes surtout, ont besoin d'activités dans la vie quotidienne du foyer.

Q : Et les jeunes avec AMARA (l'animateur), comment ça se passe ?

M : Il y a eu une réunion et on a fait une liste de comités pour le F.A.S. Le cinéma maintenant c'est nous qui allons chercher les films avec l'animateur. Plus de comité d'animation à notre place : c'est nous-mêmes.





Langues et Cultures d'origine

(SUITE)

Voici la suite du Dossier "Langues et cultures d'Origine... Vous y trouverez une interview d'un des animateurs du "Groupe Arabe" de la Région Parisienne sur l'enseignement de la langue arabe. Il est significatif de voir qu'une telle discussion débouche sur la place des militants immigrés dans les associations.

Une page d'indications pratiques clôt (provisoirement) ce Dossier...



INTERVIEW D'ABDALLAH, PERMANENT A LA FASTI ET
ANIMATEUR DU GROUPE ARABE DE LA REGION PARISIENNE

A : Le groupe d'arabe a été créé il y a un an au mois de février 1978 à l'initiative des moniteurs de langue arabe des associations au sein du C.L.A.P. et d'un nombre d'animateurs immigrés qui sont permanents des associations au niveau régional et l'originalité du groupe c'est qu'il y a un certain nombre de moniteurs des associations de travailleurs immigrés.

Ce groupe se considère comme faisant partie du travail de réflexion au niveau du C.L.A.P. Région Parisienne.

Q : Pourquoi a-t-il été créé ?

A : Après avoir constaté qu'il y a une demande très forte mais non précise d'apprentissage de la langue arabe que ce soit pour les enfants, les adolescents ou les femmes immigrés ; par contre, par rapport aux adultes, la demande n'est pas très forte.

L'objectif dès le départ est de réfléchir sur la situation de la langue arabe et son apprentissage et c'est pour cela qu'il s'est donné comme appellation " Groupe de Réflexion sur la Langue Arabe ".

Q : Qu'est-ce que vous avez fait depuis un an ?

A : D'une part, on a réussi à créer un modeste centre de documentation de langue arabe. On a eu comme objectif de rassembler ce qui existe comme méthodes et livres d'apprentissage de la langue arabe pour les enfants et les adultes et en plus un certain nombre de diapositives sur la civilisation et le monde arabe ainsi que des journaux.

On souhaite que ce soit plus développé et plus élargi dans l'avenir. Il devrait servir d'instrument de travail pour les moniteurs d'arabe.

On a constaté qu'il y a un désert pédagogique énorme ; chaque moniteur de langue arabe n'est pas formé pour donner des cours et n'a pas le matériel minimum pour donner ces cours ; par conséquent, on a voulu rassembler tout ce qui existe, que ce soit bon ou mauvais, et c'est au moniteur de faire le tri. Ce centre est ouvert une fois par semaine le mardi de 19 heures à 20 h 30 au CLAP Région Parisienne.

Par ailleurs, on s'est dit qu'il était nécessaire d'axer notre action sur une formation de moniteurs et par conséquent on organise un certain nombre de week-end de formation sur la langue arabe. L'année dernière, on a organisé au mois de juin un premier week-end sur la langue arabe et cette année, on a programmé 4 week-end. le premier les 3 et 4 février où on a un peu resitué le problème de l'apprentissage de la langue arabe en général, d'un certain nombre de méthodes ;

On a programmé aussi un week-end concernant les enfants, un autre pour les adultes et un dernier week-end bilan qui soit un moment de rencontre de tous les moniteurs de langue arabe, au niveau national.

Q : Est-ce que ce ne serait pas la demande qui a eu lieu à la table ronde ?

Je crois qu'il y a eu un consensus général sur la nécessité de la prise en charge de cet aspect qu'il ne faut pas dissocier des autres. La langue n'est qu'une composante de la culture et de la personnalité culturelle des travailleurs. Par conséquent, nous considérons que le travail d'animation culturelle et d'apprentissage linguistique vont de pair. Dans ce sens, il faut organiser parallèlement des sessions de formation pour moniteurs (pour les problèmes spécifiquement linguistiques) et aussi des sessions pour les animateurs immigrés pour que ça favorise la prise en charge des travailleurs immigrés de leurs problèmes. Ce deuxième aspect est ressorti pendant la table ronde dans les conclusions des carrefours.

Par rapport au débat qui a eu lieu au début de la création du groupe, on a résumé notre position parce que le débat était d'une part sur les relations entre les langues et la culture, d'autre part sur " quelle langue faut-il enseigner ? " Ce débat a été imposé en quelque sorte par les camarades français qui disent " on ne s'y retrouve pas, est-ce qu'il faut apprendre l'arabe classique, l'arabe moderne, l'arabe dialectal ? " Après débat, nous avons considéré que c'est un faux problème et que les travailleurs maghrébins n'ont pas besoin d'apprendre l'arabe dialectal puisqu'ils l'utilisent chez eux et entre eux ; par conséquent, l'objectif c'est d'apprendre l'arabe qu'on a appelé l'arabe moderne qui se distingue de l'arabe classique par une certaine adaptation à la vie moderne en ayant les mêmes bases linguistiques et grammaticales que l'arabe tout court.

Q : Il y a une question que posait Michel du M.R.A.P. " si la différence entre l'arabe classique et l'arabe moderne, c'est surtout que l'arabe moderne est adapté à la vie moderne (concepts, vocabulaire), il en a gardé quand même les fondements linguistiques et notamment au niveau des structures ". La question qu'il posait, c'est que entre le dialectal et le moderne, il y a des différences de structures ; ça veut dire qu'on va apprendre à lire et à écrire dans une langue que les gens ne maîtrisent pas très bien. Mais lui, a résolu ça puisqu'il est maître auxiliaire dans l'Education Nationale et il fait lire des textes en moderne et les discussions ont lieu en dialectal.

A : Ce débat est très intéressant ; on n'a pas creusé énormément la question parce qu'on a toujours le souci de la pratique et donc on ne peut pas réfléchir de façon très approfondie sur le problème.

Je crois que le danger est d'opposer la langue arabe aux différents dialectes existants au Maghreb. Il faut favoriser l'expression culturelle et linguistique des minorités sans négliger l'aspect unitaire entre les peuples du Maghreb.

Q : Le débat est assez long là-dessus. Je comprends bien les raisons qui font que la langue arabe soit choisie ici.

Les problèmes pratiques j'en vois deux : d'une part, ce problème dialectal/moderne que je posais non pas sur un plan politique mais pédagogique et un problème plus politique avec le fait que je connais quelques berbérissants à Paris qui contestent cette analyse de la langue arabe unificatrice parce qu'ils ont peur que si on s'occupe bien dans une première phase d'unifier tout le monde par l'arabe que la deuxième phase d'expression minoritaire ne puisse pas se faire.

A : C'est sûr. C'est un problème très délicat parce que le problème du berbère est posé essentiellement au Maroc et en Algérie et on ne peut pas le poser de la même manière dans les deux pays.

Au Maroc, par exemple, le régime actuellement pour mieux régner est en train de diviser et il favorise sur l'expression politique énormément de partis politiques sur base tribale et linguistique. Tu trouves le parti politique de Souss où il n'y a pas que des soucis avec le dialecte et où il y a la revendication "nous sommes tous des frères" alors que nous savons très bien que dans la population de Souss, il y a de gros commerçants qui détiennent la plupart des capitaux dans le commerce et qui exploitent les petits commerçants.

Historiquement, le danger est réel d'un certain centralisme qui écrase l'expression des minorités. Vous le vivez en France et cela existe aussi dans les pays du Maghreb. Il n'empêche que la meilleure formule est de permettre l'expression des minorités dans une perspective unitaire.

Q : On pourrait essayer de re-préciser les demandes ici en France. Tu as dit qu'il y avait des demandes pour les enfants formulés par les parents, pour les femmes. La demande pour les hommes paraît moins claire. A ACCUEIL & PROMOTION, on s'occupe surtout d'adultes, alors est-ce qu'il y a une réelle demande ?

A : Du côté des adultes masculins, je crois que le besoin est réel, mais il ne s'exprime pas puisqu'il y a un contexte défavorable. Quel est-il ? Les adultes qui font des cours d'alpha s'adressent à une association française

et sont devant des moniteurs français ; par conséquent, et c'est peut-être par amour propre, il y a un refus de parler d'apprendre la langue arabe. On constate certaines expériences d'associations immigrées qui font des cours d'arabe avec les adultes ; ce qui signifie que le besoin est réel, mais ne peut s'exprimer que dans un contexte favorable qui est : un immigré, un Maghrébin comme lui où il n'y a pas ce complexe d'infériorité. L'expérience s'est faite aussi avec des camarades immigrées : les femmes ont demandé à des permanentes immigrées, elles n'ont pas fait la demande à des françaises.

Q : *Donc une donnée essentielle, c'est que cette sensibilisation soit faite par des camarades maghrébins.*

A. : *Ca pose tout le problème de la présence de camarades immigrés dans des associations qui se veulent solidaires avec les travailleurs immigrés et de la formation de ces camarades immigrés pour qu'ils puissent être à la hauteur des tâches.*

Q : *C'est vrai que, encore maintenant pour beaucoup d'associations les camarades immigrés n'ont pas vraiment leur place dans l'association que ce soit sur le terrain, dans les instances dirigeantes ou comme permanents. C'est vrai qu'il faut changer les structures des associations et les mentalités des gens qui y sont ; ceci dit, dans un certain nombre d'associations, je pense à nous, mais je pense à d'autres aussi, on n'a pas mal de difficultés à trouver des immigrés qui acceptent d'entrer un peu dans la dynamique de l'association, d'y prendre toute leur place, notamment de manière bénévole ; il y a cette revendication : " on travaille, donc on doit être payé " ce qui nous paraît tout à fait juste si on parle de manière générale, mais au niveau de l'association, il y a un certain nombre de camarades français qui estiment que le style de boulot qu'ils font sans être payés, c'est aussi une forme de solidarité et d'action réelle sur la réalité des choses.*

C'est vrai que le problème de la formation se pose ; c'est assez difficile d'enclencher une dynamique " le cours d'arabe, c'est pas seulement dans son petit coin, c'est aussi un problème au niveau de l'association ", et il faut des gens qui soient porteurs de ce problème là...

Il y a une espèce d'incompréhension parce que chacun se renvoie la balle, et c'était un peu ça à la table ronde. Je crois que quand on dit " les associations françaises sont paternalistes avec les immigrés " c'est très vrai ; ceci dit, je crois que c'est un paternalisme encore plus sournois quand des immigrés disent aux associations françaises " donnez-nous le pouvoir ". Le pouvoir ne se donne pas, il se prend. Si tu attends qu'on te le donne, tu peux l'attendre longtemps ou alors on te le donnera, mais ce sera une forme d'esclavage encore plus raffinée.

J'aimerais savoir si vous avez enclenché sur cette réflexion dans le groupe d'arabe ou alors peux-tu donner ton sentiment personnel ?

A : Je crois que tout le débat qui s'est instauré depuis un an dans tout le secteur associatif sur les langues et cultures d'origine a posé tout le problème de la présence et de la place des immigrés dans les associations.

Nous sommes dans une phase transitoire et il faut qu'on réfléchisse sur la capacité du secteur associatif à répondre à de nouvelles demandes. Le secteur associatif doit faire le bilan de son action dans l'alpha, avec ses aspects positif et négatif.

Le danger, c'est que le secteur associatif s'est trouvé objectivement en train de remédier à une situation d'exploitation générale : la non-prise en charge du patronat et des Pouvoirs Publics des problèmes primordiaux comme ceux du logement, linguistique. Le secteur associatif a occupé le terrain, jouant un rôle palliatif. Il joue son rôle réel quand il permet que les travailleurs immigrés prennent leurs propres problèmes en main.

Quand on parle de la nécessité de la formation des moniteurs immigrés, c'est fondamental, car il ne suffit pas d'associer quelques camarades aux conseils d'administration des associations pour se donner bonne conscience en réalité. On va dire " voilà ils sont là ". Il faut leur donner les moyens. D'autant plus que la structure reste fondamentalement française. C'est un grand handicap.

Q : *On n'y peut rien...*

A : Il y a un contexte, une mentalité de fonctionnement qui échappe surtout aux travailleurs.

Q : *Tu peux préciser ?*

A : Par exemple, la paperasserie. Si le travailleur a un poste de responsabilité dans le conseil d'administration par exemple, il est tout le temps harcelé par du courrier de tous les côtés. Comment peut-il faire le tri entre ce qui est sans intérêt et le reste ? C'est dû à une conception du travail qui n'est pas la sienne.

Q : *Que les immigrés aient des associations autonomes où ils se retrouvent entre eux sur des bases de pays de départ, je le comprends ; avec d'autres, on a été une des associations à pousser à l'intérieur du C.L.A.P. à la reconnaissance des associations comme partenaires à part entière.*

Donc, en quoi le fonctionnement d'une association immigrée est-il différent d'une association française ? C'est quoi la différence de mentalité ? la paperasserie est vraie pour tout le monde.

Par ailleurs, les associations immigrées ont du mal à se développer parce que le contexte est défavorable et aussi à cause du décret-loi de 1939 mais il nous semble qu'il y a aussi des raisons internes. Est-ce que les obstacles que les immigrés voient à participer à des associations françaises ne sont pas aussi des obstacles qu'ils retrouvent dans leur propre association ?

A : Jusqu'à présent toutes les associations commencent à prendre conscience de la place des travailleurs immigrés dans leur propre association mais vu la difficultés et la situation des associations dépendantes financièrement des Pouvoirs Publics, il y a toujours des limites dans une prise en charge réelle de la formation des immigrés.

Sur le plan théorique, il y a une évolution considérable, mais un décalage avec la réalité.

Je ne nie pas que ces problèmes existent aussi dans les associations immigrées, mais tant que les associations ne s'investissent pas sérieusement, on en restera là où on en est.

Un exemple : beaucoup d'argent est dépensé pour la formation de moniteurs d'alpha ; ça sert à des moniteurs français pour l'apprentissage de la langue française par des immigrés ; mais on ne voit pas de formation dans le secteur associatif propre aux travailleurs immigrés pour qu'ils se forment.

Q : *Cette demande en langue d'origine est exprimée seulement depuis trois ans ; c'est relativement récent.*

A : Oui, mais elle révèle une demande plus large.

Q : *C'est vrai , mais quels objectifs pourrait-on se fixer pour ce problème des langues d'origine et celui de la reconnaissance de la population immigrée autant sur le plan culturel que des responsabilités dans les associations ?*

A : D'une part, il faut que les associations fassent leur bilan ; de l'autre, il faut voir de plus près cette conception de la solidarité avec les travailleurs immigrés et ça va poser évidemment le problème de la place des travailleurs immigrés dans les structures et les moyens qu'on va se donner.

Pour les langues et cultures d'origine, le secteur associatif a toujours eu un rôle revendicatif qui doit se développer. Vis-à-vis de l'institution Education Nationale, elle est l'institution surtout par rapport aux enfants où leur langue et culture doivent être valorisées. Or, cette structure n'est pas du tout adaptée aux minorités, même les minorités nationales françaises. Le secteur doit développer cet aspect.

INDICATIONS PRATIQUES

En ce moment, le secteur associatif dit : " puisqu'à partir de 8 élèves, on peut créer un cours, si on se bat de plus près, on peut obtenir un cours ". On dirait que l'objectif c'est d'obtenir ce cours, alors que le cours d'une langue quelle qu'elle soit, c'est vraiment le ghetto ; il y a énormément à discuter.

Q : C'est là où il y a un paradoxe.

Pour vous immigrés, la demande est surtout claire pour les enfants ; c'est pour les enfants qu'il faut agir, surtout à l'intérieur de l'Education Nationale, avec toutes sortes de positions.

Ce n'est pas très clair pour les adultes. Du côté des associations, c'est l'inverse. On est relativement clair sur les méthodes d'action et les objectifs par rapport aux langues d'origine : popularisation du droit à la formation en langue nationale avec 3 axes tels que la sensibilisation des intéressés pour cerner la demande, puis essayer de réaliser un certain nombre de choses, enfin faire pression sur les Pouvoirs Publics.

C'est pas seulement l'Education Nationale, c'est aussi le Parlement de manière à ce que le droit soit reconnu aussi dans les textes et qu'il y ait une enveloppe budgétaire.

Ceci dit, les associations font toute une critique de l'Education Nationale et il n'est pas évident, à mon sens, de faire cette critique et de dire par ailleurs " par rapport aux enfants immigrés, la solution c'est l'Education Nationale " Il faut que les solutions proposées soient cohérentes avec les critiques faites.

Comment tu vois les choses par rapport à ce problème ?

A : La revendication que l'Education Nationale prenne en charge avec une révision totale de ce qui existe actuellement, est nécessaire jusqu'à ce qu'il y ait une transformation à l'Education Nationale dans le sens des langues d'origine ; Parallèlement, le secteur associatif a actuellement un rôle à jouer, par rapport aux enfants aussi, sous forme d'expériences pilotes.

Par rapport aux adultes, la perspective éventuelle est la création d'un secteur public avec différents partenaires, secteur qui prendra en charge les différents aspects de la formation des travailleurs immigrés et notamment les langues et cultures d'origine.

(Propos recueillis par E. VERNY)

INDICATIONS PRATIQUES

1 - Groupe Arabe de la Région Parisienne :

Ce groupe a quatre activités principales. Ce sont :

- a) . un (modeste) centre de documentation, destiné aux moniteurs(trices) d'arabe. Ils y trouveront des livres, des méthodes, du matériel pédagogique et....une machine à écrire en arabe.

Adresse : C.L.A.P. Région Parisienne 8, avenue de Choisy
75643 Paris Cedex 13

Métro : Porte de Choisy

Ouvert le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 . (pour les groupes, possibilités de rendez vous).

- b) . des réunions régulières pour réfléchir sur les conditions d'enseignement et la pédagogie.

Tous les jeudis après midis. Réunions de tous les moniteurs une fois par mois.

Pour plus de renseignements, contacter Rahim au C.L.A.P. R.P.
585.67.21

- c) . Des stages de formation pour moniteurs d'arabe.

Demander le programme au C.L.A.P. R.P.

Un week-end de réflexion sur le programme de formation 1979-1980 aura lieu les 10 et 11 juin 1979. (S'inscrire au C.L.A.P. R.P.)

- d) . Un bulletin (gratuit pour le moment), dont le numéro 1 vient de sortir. Le commander au C.L.A.P. R.P.

2 - Sur les cultures d'origine :

La place nous manque pour donner une bibliographie sur les cultures des pays d'origine. Il existe cependant des brochures très bien faites sur le sujet :

- * les bibliographies éditées par le C.N.D.P. Migrants sur les pays d'origine (3 F chacune, port compris : Maghreb, Afrique noire, Portugal, Turquie, Yougoslavie, Espagne, D.O.M.-T.O.M. et Ile Maurice, Sud Est Asiatique, Tziganes).

- * Un dossier "Réfugiés du Sud Est Asiatique" édité par le C.N.D.P. Mig Migrants (mars 1979) 5 F.

- * une brochure "L'Islam en France" éditée par le C.I.E.M.M. Un chapitre "Regards sur l'islam". 22 F.

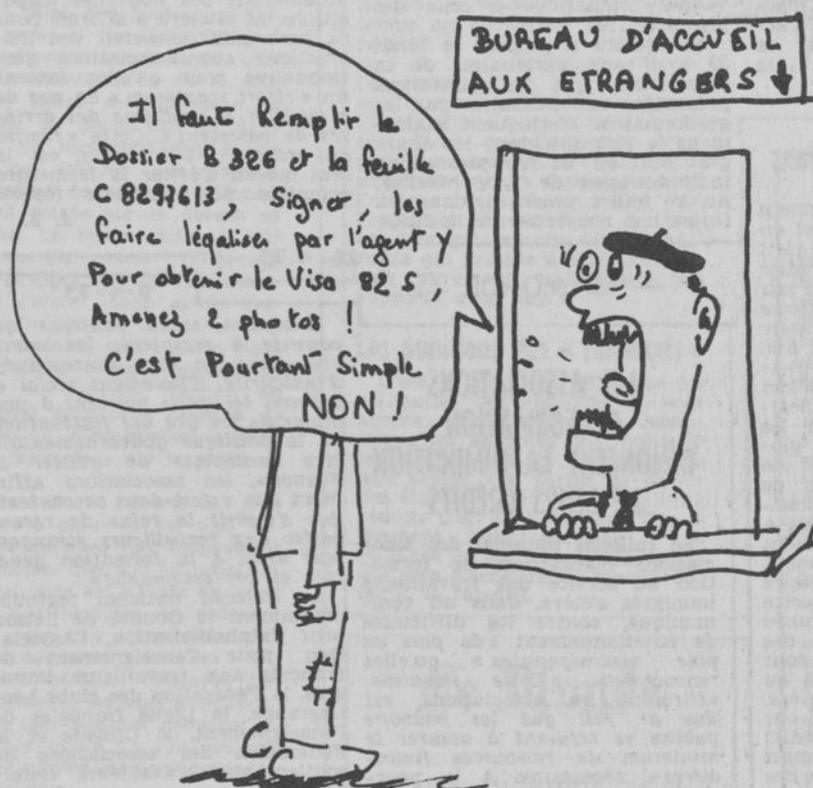
.../...

3 - Sur l'enseignement des langues d'origine :

- * une brochure indispensable, celle faite par le C.N.D.P. Migrants " L'enseignement des langues d'origine des travailleurs migrants" (Sept 78 - 5 F).
- * le bulletin "Langue et culture arabe" du Groupe Arabe (voir plus haut).
- * la brochure "L'Islam en France" du C.I.E.M.M. , avec des indications pour chaque département sur les lieux de culte et les cours d'arabe existants.

4 - Adresses indispensables à connaître :

- . C.L.A.P. Région Parisienne , 8 avenue de Choisy 75013 Paris
tél : 585.67.21 Métro : Porte de Choisy
- . C.N.D.P. Migrants : 4, rue de Stockholm 75008 Paris
tél : 293.54.31 et 293.39.67 Métro : Saint Lazare
- . C.I.E.M.M. : 46, rue de Montreuil 75011 Paris
tél : 307.49.30 Métro : Faidherbe Chaligny



M. Stoléru présente un projet global pour résoudre le conflit des foyers

Va-t-on voir la fin des grèves de loyers dans les foyers de travailleurs étrangers, notamment ceux de la Sonacotra ? M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des immigrés, a formulé cet espoir en présentant à la presse, le mardi 24 avril, un « programme de remise en ordre immédiate » dans ce secteur. Ce projet est issu du rapport déposé par la commission Delmon chargée de procéder, avec les organisations syndicales, les

associations gestionnaires, les administrations concernées et plusieurs représentants des locataires, à un examen d'ensemble de la vie dans les foyers. Une série de mesures devraient entrer en vigueur dès le mois de juin, un mois avant l'échéance des nouvelles redevances de loyers, prévue pour le 1^{er} juillet. Un texte de loi sur un « contrat de résidence » sera déposé au Parlement, et des comités de résidents seront installés d'ici à la fin de l'année.

Sur près de quatre millions d'étrangers résidant en France, a rappelé M. Stoléru, cent soixante mille seulement vivent dans les foyers, au nombre de sept cent quarante. Plus de vingt mille de ces résidents font, depuis plusieurs années, la grève des redevances, notamment dans les foyers-hôtels de la Sonacotra (Société nationale de construction pour les travailleurs : deux cent soixante-dix foyers ; capacité : soixante-seize mille personnes) et de l'ADEF (Association pour le développement des foyers du bâtiment et des métaux). Ces organismes gestionnaires, ainsi que l'UNFOHLM (Union nationale des fédérations d'organismes H.L.M.) et la Maison du travailleur étranger étaient représentés dans la commission Delmon — du nom du président de cette dernière, M. Pierre Delmon, membre du Conseil économique et social, — où figuraient également l'ensemble des syndicats représentatifs, les délégués du C.N.P.F., de la Caisse nationale des allocations familiales, du Fonds d'actions familiales, du Fonds d'administrations, ainsi que, à la demande de M. Stoléru, six représentants des grévistes.

Un déficit de 200 millions

L'objectif : non seulement mettre fin à un conflit « dont on ne savait pas très bien qui était responsable », mais encore étudier « le problème d'ensemble posé par la gestion de ces foyers ». Cette situation, explique le secrétaire d'Etat, ne pouvait plus durer. Elle apparaissait « choquante » vis-à-vis des résidents qui font l'effort de payer leur loyer et « financièrement insupportable » pour les gestionnaires, dont le déficit global, en trois ans, est passé de 70 millions à 200 millions de francs, obligeant le FAS à consacrer la moitié de son budget à 160 000 personnes, au détriment des autres immigrés, notamment des familles. Pour le secrétaire d'Etat, la justification de cette grève ne saurait être recherchée dans une hausse excessive des tarifs, puisque ceux-ci ne se sont accrus, selon lui, que de 14 % au cours des trois dernières années, alors que les prix, en France, ont augmenté de 30 % et le SMIC de 43 %. En fait, reconnaît M. Stoléru, par delà ce refus des paiements, s'exprimaient aussi

les revendications des résidents quant à leurs conditions de vie dans ces foyers.

Dans un « souci de concertation », une enquête globale sur la base d'un premier rapport de M. Levard, conseiller économique et social, a donc été confiée en octobre dernier à la commission Delmon. Le travail effectué a permis de mettre en œuvre « une réforme importante » axée sur le « principe de non-discrimination » et articulée dans trois directions : des conditions de vie améliorées dans les établissements grâce à un important programme de travaux ; la définition d'un statut du résident dont le texte sera déposé devant le Parlement ; un programme tarifaire cohérent pour les années à venir. La commission recommande notamment : la création d'un « contrat de résidence » ; la « réaffirmation » de la nécessité de « comités de résidents » — à qui l'on ne dénie plus désormais leur représentativité ; une gestion des foyers respectant la vérité des coûts ; une tarification des redevances comparable à celle des loyers H.L.M.

M. Stoléru a proposé le lundi 23 avril aux partenaires de la commission que les quittances présentées aux locataires par les gestionnaires distinguent clairement le prix du loyer, les charges locatives et les prestations individualisées de type hôtelier. Au 1^{er} juillet prochain, dans les foyers non conventionnés à l'Alde

personnalisée au logement, les redevances seront augmentées de 6 à 12 % selon leur niveau actuel par rapport au confort offert et en fonction du montant des charges. En moyenne, cette hausse sera d'environ 9 %. Elle sera modulée suivant une première approximation du loyer au mètre carré de surface corrigée.

Enfin, un certain nombre de foyers — entre vingt et quarante — parmi les plus modernes seront conventionnés à l'A.P.L. dès l'été. Dans ces foyers, l'augmentation des redevances sera supérieure de 4 % chaque année pendant trois ans à ce qu'elle sera dans les foyers non conventionnés. Pour les logements familiaux, le conventionnement à l'A.P.L. entraînera une augmentation supplémentaire du loyer de 8 % chaque année pendant trois ans. Une mesure analogue serait prise pour les foyers où le loyer représente environ 40 % de la redevance. Enfin, l'aide de la collectivité aux foyers sera augmentée en 1979.

Reste à savoir si les résidents accepteront ces nouvelles dispositions. M. Stoléru a affirmé pour sa part qu'il donnerait des instructions aux associations gestionnaires pour qu'elles fassent un « effort maximum » en vue de « faciliter le problème des arriérés de paiement ». Cette « remise en ordre », a-t-il conclu, est le seul moyen d'éviter la fermeture complète de nombreux foyers.

J. B.

— LE MONDE —

26. 4. 79

9-4-79

LES ASSOCIATIONS DE FORMATION DÉNONCENT LA DIMINUTION DE LEURS CRÉDITS

Le collectif national des associations réalisatrices de formation au service des travailleurs immigrés s'élève, dans un communiqué, contre les difficultés de fonctionnement « de plus en plus contraignantes » qu'elles rencontrent. « Cette situation, affirment les associations, est due au fait que les pouvoirs publics se refusent à assurer le minimum de ressources financières nécessaires à la poursuite des activités de formation.

Evoquant « une politique qui consiste à maintenir les immigrés dans un état d'incertitude, d'insécurité, d'isolement social et culturel tel qu'ils puissent à tous moments, au gré des fluctuations de la politique gouvernementale, être contraints de quitter la France », les associations affirment que « c'est dans ce contexte que s'inscrit le refus de reconnaître aux travailleurs étrangers leur droit à la formation générale et professionnelle ».

Le collectif national regroupe notamment le Comité de liaison pour l'alphabétisation, l'Association pour l'enseignement du français aux travailleurs immigrés, la Fédération des clubs Léo-Lagrange, la Ligue française de l'enseignement, la Cimade et la Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés.

Les étrangers en France

L'Assemblée examine une réglementation plus restrictive

« Pour assurer un contrôle plus efficace de l'immigration étrangère et la protection de l'ordre public », le gouvernement avait adopté, le 14 mars, un projet de loi « portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 » sur les étrangers. L'Assemblée nationale examine, le jeudi 19 avril, ce projet qui contient des dispositions plus restrictives à leur égard.

Les États fragiles

C'est une coïncidence regrettable qui voit le gouvernement, dans le même souffle, appeler à la construction de l'Europe, puis restreindre la libre circulation et le libre établissement des étrangers sur le territoire français. Comme s'il s'agissait de laisser croire, une fois de plus, que les traités, signés par les États, ne profitent qu'à eux seuls ; que les citoyens n'ont jamais que valeur subsidiaire.

La méfiance à l'égard des étrangers, les mesures prises contre leur présence durable, ont toujours été l'indice de la fragilité des États, économiquement ou politiquement ; ou, encore, le fait d'États honteux d'eux-mêmes.

La France n'est assurément pas un État qui doive être honteux de lui-même, même si une lente dégradation des libertés devrait rendre chacun plus attentif qu'on ne le voit. Trop de textes sont proposés ou envisagés, au grand jour ou dans l'ombre, qui tous conduisent à une conception étriquée des libertés.

Aujourd'hui ce sont les étrangers qui sont placés sur le devant de la scène. Le thème choisi à leur propos est bien connu : la menace qu'un étranger peut représenter « pour l'ordre public ou le crédit... ». On connaît la chanson, si souvent entendue sous d'autres cieux et à d'autres époques qu'on s'en voudrait de rappeler. Comme on connaissait déjà cette pratique de la détention administrative, maintenant « revigorée » par le projet de loi.

Ce n'est là que l'écume des choses. L'idée profonde est plus vulgaire et ce n'est pas fortuitement, aussi banale que soit la remarque, qu'un tel texte est élaboré en même temps que prospère le chômage. Il faut bien des responsables... si ce n'est des boucs émissaires.

Aubain, métèque, bougnoul, barbare, pèlerin, les mots n'ont jamais manqué pour désigner l'étranger, au point quelquefois d'y voir automatiquement accolée une signification plus que péjorative.

Les États qui ont conduit une semblable politique d'hostilité, sous couvert de remise en ordre, se sont rarement réservés un avenir radieux.

Ph. B.

La mauvaise pente

Rares sont les Français qui s'étonnent encore de voir chaque jour ou presque dans le métro des immigrés, menottes aux poignets dans le dos, attachés à une rampe d'escalier ou aveuglés par des gaz lacrymogènes. Rares sont ceux qui protestent lorsque des contrôleurs de billets demandent à des immigrés de présenter leur titre de séjour : « On s'habitue à tout cela », commente M^e Stanislas Mangin, ancien président de l'Amicale pour l'enseignement des étrangers, ancien conseiller d'État.

« Pourtant on sait que ces hommes ne sont ni des voleurs ni des violents mais de paisibles travailleurs ou étudiants, ajoutait-il. Leur seule faute est de présenter des papiers que les gardiens de la paix jugent insuffisants, parfois à tort, je l'ai constaté. Les quelque deux cents agents triés sur le volet chargés d'assurer la sécurité des personnes dans le métro servent, en fait, à contrôler les papiers d'étrangers, à 90 % en règle. C'est un détournement de leur mission et des fonds publics. Ces pratiques à l'égard des étrangers révèlent une dégradation inquiétante à la fois pour la démocratie en France et pour les relations de la France avec l'Afrique et l'Islam. Le projet actuel, qui ressortit des mêmes vues à court terme, ne pourra qu'accroître cette mauvaise pente. »

Le projet de loi se justifierait plus aisément si le gouvernement cherchait à obtenir une réduction massive et brutale de la population immigrée, ce qui ne semble pas être le cas. On ne peut cependant le séparer d'un autre projet, élaboré par M. Lionel Stoleru, secrétaire d'État aux travailleurs immigrés, sur le travail des étrangers en France — l'autorisation de séjour serait totalement subordonnée à l'exercice d'un travail régulier. Ne pas soumettre les deux textes en même temps au Parlement réduirait le pouvoir de contrôle et d'appréciation du législateur, la finalité de l'ensemble étant de « pouvoir mettre rapidement dehors, ajoute M^e Mangin, des chômeurs ou des travailleurs dont la nature d'emploi aura cessé d'intéresser économiquement. En outre, permettre l'internement administratif puis l'expulsion du territoire de tous ces étrangers montre bien la brutalité qui préside à cette conception purement matérialiste des rapports avec eux. »

Les punitions des « remuants »

C'est à partir de 1974 que les difficultés des immigrés se sont accrues. Face à la crise économique les autorités ont multiplié les contrôles et les formalités de leur séjour. Les cartes de séjour des étudiants ont vu leur validité réduite d'un an à six mois. Parallèlement, l'administration a mis en place un système informatique qui, loin d'accélérer le renouvellement, le ralentit.

Le Monde

JEUDI 19 AVRIL 1979

A Paris, beaucoup d'étudiants attendent leur carte pendant quatre mois. Après deux premiers mois passés à vivre avec un titre périmé, ils reçoivent une note de la préfecture les convoquant encore un mois plus tard, et portant la mention : « En aucun cas, cette convocation ne peut tenir lieu de titre de séjour ».

C'est seulement dans le mois suivant la date de leur comparution que leur sera envoyée la carte.

Les immigrés « remuants » ou agressifs sont l'objet de « punitions ». L'un d'eux, rapporte son défenseur, après une altercation dans les bureaux de l'administration, s'était vu privé de ses droits sociaux, rayé de l'Agence pour l'emploi, donc de la Sécurité sociale. Il a fallu une décision du tribunal administratif pour que l'administration renonce à ces mesures. Rien n'est fait pour réduire la tension, sans cesse plus forte, entre les agents publics de toutes catégories et les immigrés. En multipliant les formalités, on a multiplié d'autant le travail des agents sans augmenter leur nombre. Surechargés, ils s'autorisent à une sorte de « défolement » sur les immigrés.

Enfin on exige des immigrés une conduite « irréprochable » — le terme est employé par l'administration elle-même. « Ces quatre millions de personnes, conclut M^e Mangin, se doivent toutes de se conduire mieux que les Français. Toutes ces exigences à l'égard des immigrés créent une population subordonnée, en situation d'inégalité fondamentale. Ces pratiques me rappellent les années 30, où, sous prétexte de grands principes de défense nationale, on amorçait les mesures préparatoires au régime de Vichy. Avant tout, il faut avoir conscience que ce qu'on décide aujourd'hui pour les étrangers peut être fait demain pour toute autre catégorie de population. »

JOSYANE SAVIGNEAU.

UN SUR MILLE...

Au 1^{er} janvier 1978, 4 millions 236 994 étrangers résidaient en France contre 4 millions 196 136 en 1976 et 4 millions 128 312 en 1975. 2 millions 505 571 étaient soumis au régime général, les autres venant d'États qui ont des conventions particulières avec la France — 829 572 Algériens, 696 517 ressortissants des pays de la Communauté économique européenne, 102 207 ressortissants des pays africains d'expression française situés au sud du Sahara — enfin, 102 427 réfugiés et apatrides.

4 654 d'entre eux ont été expulsés en 1978, 5 330 en 1977, 4 450 en 1976, 3 715 en 1975, 2 709 en 1974. Les refus de séjour ne sont pas comptabilisés, précise le ministère de l'intérieur, pas plus que les refoulements puisqu'on ne peut en assurer l'exécution. Ils seraient de l'ordre d'une dizaine de mille par an, la même personne pouvant faire l'objet de plusieurs refus de séjour. Enfin, le ministère de l'intérieur estime à deux ou trois cent mille le nombre des étrangers en situation irrégulière.

Point de vue

Le respect des personnes et des familles

par le cardinal LÉON-ÉTIENNE DUVAL

Au moment où des menaces pèsent en France sur le sort des émigrés du travail, justement inquiets de leur avenir, on ne peut pas ne pas être frappé par la gravité des mesures dont le projet doit être prochainement discuté. En évalue-t-on les conséquences au plan social, au plan international ?

Une partie de l'opinion française semble ne voir dans les travailleurs immigrés que l'utilité temporaire qu'ils assurent à l'économie du pays ; on trouve normal de les renvoyer dans leur pays d'origine, sans autre considération, dès qu'on croit pouvoir se passer d'eux. Après tout, pense-t-on, la première mesure à prendre dans un pays où sévit le chômage n'est-elle pas de réserver les emplois aux nationaux ?

La réalité est plus complexe. Il est reconnu qu'un renvoi massif d'immigrés — et nous savons que les plus menacés sont les Algériens — ne saurait être considéré comme un remède au chômage, mais serait susceptible de créer de sérieuses difficultés dans certains secteurs de l'économie. N'est-il pas de notoriété publique que les immigrés assurent souvent les travaux dont les Français ne veulent pas, parce que ce sont les travaux les plus pénibles, les plus dangereux ?

Mais, surtout, on ne dira jamais assez qu'il s'agit d'un problème humain. Un émigré est un homme. Un homme est sujet de droit. Autrement il n'est pas un homme. Des travailleurs qui, pendant de longues années, ont participé activement à l'essor de l'économie française, au prix de la séparation de leur patrie, voire de leurs familles, ont acquis des droits imprescriptibles. Les méconnaître serait ne tenir aucun compte de leur dignité humaine. C'est au nom de cette dignité humaine que Paul VI avait demandé, le 14 décembre 1975, l'institution d'un « statut des travailleurs migrants ». La création de ce statut aurait été un élément important de la paix sociale et de l'entente internationale. Ce statut n'a jamais vu le jour.

Si le projet en question était adopté, il constituerait pour les droits des émigrés une régression par rapport à la situation présente.

En effet, les travailleurs émigrés possédant une carte de résidence de dix ou cinq ans, renouvelable, verraient, d'après ce projet, cette carte remplacée par un titre unique valable un an et dont le renouvellement serait incertain. C'est dire que le droit au travail serait totalement inexistant pour les émigrés. Ce serait pour eux, une angoisse continuelle.

Le Monde — 7. 4. 1979 —

Ce serait la porte ouverte à l'arbitraire. L'économie elle-même, entendue dans son aspect le plus utilitaire, ne manquerait pas d'en souffrir, car le respect du caractère humain du travailleur est une condition essentielle d'une économie prospère.

Il est fort à craindre que l'adoption des mesures drastiques en question n'ait pour effet certain que d'attiser des animosités réciproques entre Français et émigrés. Des signes sont apparus que l'opinion publique commence à être intoxiquée. Verrons-nous une nouvelle vague de racisme ?

Personne ne saurait nier que le pays d'accueil doit tenir compte de l'évolution de son économie et de la situation de sa vie nationale. De son côté, le pays d'origine est intéressé au premier plan au sort de ses émigrés. Il est nécessaire que soient respectés les accords conclus entre les deux pays. Mais ce qui est fondamental dans ce problème, c'est la liberté des personnes. L'émigré, généralement, désire revenir au pays natal. S'il a acquis une compétence suffisante, il pourra y être un agent efficace de développement. Mais ce retour ne saurait être contraint. Il faut tenir compte des difficultés que peut présenter ce retour en ce qui concerne l'emploi, le logement, la réadaptation culturelle.

Le droit des personnes a, comme conséquence nécessaire, le droit des familles. Ce qui rend la situation des travailleurs émigrés particulièrement insupportable, c'est que les mesures administratives que, d'ores et déjà, on prend à leur sujet ignorent totalement leurs familles lorsqu'elles vivent en France. Celles-ci sont menacées de dislocation et d'éclatement. Dans de telles conditions, tout projet personnel ou collectif leur devient impossible.

L'expérience n'a-t-elle pas montré que le moyen le plus sûr de porter atteinte au bien commun de la société, c'est d'opprimer les personnes ?

« NOUS N'AVONS PAS LE DROIT DE DÉTERMINER LEUR SORT DU SEUL POINT DE VUE ÉCONOMIQUE »

Le pasteur Jacques Maury, président de la Fédération protestante de France, Mgr Roger Etchegaray, président de la conférence épiscopale, et Mgr Meletios, président du comité inter-épiscopal orthodoxe de France, viennent de lancer un appel aux chrétiens en faveur de l'accueil des travailleurs immigrés. En voici l'essentiel :

« Ils sont, avec leurs familles, quatre millions parmi nous venus de tous les continents et particulièrement du Maghreb. Ils ont contribué à la croissance de notre pays et nous avons tous bénéficié de leur apport. Depuis la crise qui frappe déjà tant des nôtres, nous nous sommes durcis à leur égard : ils se sentent incompris, voire exclus. Et dans leurs pays d'origine, marqués souvent plus que le nôtre par la crise, ils se décourrent parfois rejetés. Ils ont l'impression de n'être plus de nulle part.

» Nous n'avons pas le droit de déterminer leur sort du seul point de vue économique. L'immigration a changé de visage, l'image que l'on s'en fait ne correspond plus à la réalité : elle est devenue un fait permanent. Comme d'autres pays d'Europe, la France est en train de devenir une nation où différentes races, différentes cultures, différentes religions doivent avoir leur place légitime.

» Mais nous n'avons pas à accepter seulement les immigrés parmi nous. Leur présence invite au dialogue. Tout ce qui, dans une conversation, dans la vie d'une famille, dans l'action d'une association, ébranle la méfiance, est un pas en avant qui repousse la fatalité des divisions. Nous reconnaitre solidaires de ces frères dans la défense de leurs droits, c'est témoigner de la passion de Dieu pour la dignité de l'homme.

» A nous tous qui célébrons sa résurrection, Jésus rappelle son message de fraternité universel. »

V.G.E. : TROP D'IMMIGRÉS SANS CONTRAT !

Commentant le projet de loi visant à limiter l'immigration, VGE a déclaré mercredi au Conseil des ministres : "Il ne s'agit pas pour nous de faire de la xénophobie mais de défendre les intérêts de la France. Il y a trop d'immigrés sans contrat de travail". (Le Point 19/3/79).

deux jours de fête

49

INFOS

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

PORTE DE PANTIN

19 ET 20 MAI 1979

LENY ESCUDERO MARCEL DADI
ROGER MASON MARTIN SAINT-PIERRE
DAVID ROSE JIMMY GOURLEY
JEAN GAVINE FERNANDO MARQUES
MARIO NOLLA JEAN MARC TRASSARD
TOTO BISSAINTHE PATRICK SECHET ET
ISMAEL TOURE PIERRE HENOQUE
INDIENS SIOUX TALILA ET
EL ORBANE L'ENSEMBLE KOL AVIV
SUGAR BLUE MAMA BEA TEKIELSKI
PLURIELLE EN NASR
FACTORY animation
EVE GRILIQUEZ ET LE CLAUDE
(CHANT PROFOND JUIF) VILLERS

MIAP
dépot de cassette : 120 rue Saint-Denis Paris 75002
renseignements : 120 rue Saint-Denis Paris 75002
entrée :
les deux jours :
25 francs par
jour sur
place

GALA à la Mutu.

le 26.5 à 14 h organisé par
l'A.A.R.C.T.A.

au programme : DJAMEL ALLAM
LAMINE KONTE, SUGAR BLUE

Le 25/5/79

Au ciné

"Le bossu de Rome" de Lizzi-
ani à 20 h 35 à la Salle
Saint Bruno : 8, rue Pierre
L'ermite 75018 Paris

Prolongé
jusqu'à
19 h 30 !!

CINEMA du Tiers Monde à Paris

Du 11 avril au 1^{er} mai, se déroulera, à Paris, le premier Festival du Cinéma du Tiers Monde. Plus de 300 films venant de 38 pays seront projetés dans trois cinémas :

- le Bonaparte (76, rue Bonaparte Paris 6^e, tél. 326-12-12) ;
- le Bilboquet (rue Guillaume Apollinaire Paris 6^e, tél. 222-87-23) ;
- la Pagode (57 bis, rue de Babylone Paris 7^e, tél. 705.16.15).

Les séances auront lieu de 14 h à minuit. La participation aux frais sera de 9 F, mais des abonnements sont proposés pour la somme de 100 F.

Cette importante manifestation est organisée par l'Association Festival Tiers Monde Films (13, rue du Dragon, 75006 Paris, tél. 222-01-69) avec le concours du Centre National du Cinéma et l'UNESCO. Ce festival sera suivi d'un colloque, organisé au siège de l'UNESCO, du 2 au 7 mai, sur les problèmes d'archivage, de conservation et de diffusion des films.



QUID DE LA FORMATION ???????????



SESSION D'ARABE DIALECTAL ET DE CONNAISSANCE DE L'IMMIGRATION

du 2 au 20 juillet 1979 à LYON

<u>Tarifs</u> :	.formation permanente	2200 F + hébergement
	.associations non sou-	
	mises au 1% à la for-	
	mation	900 F + hébergement
	.individuels externes	700 F + nourriture
	.individuels internes	600 F + hébergement



Pour tous renseignements : A.C.F.A.L. 68, rue Rachais 69007 Lyon
tél : 78/72.98.58

Formation pour L'UTILISATION DU DOSSIER "INFORMATIONS SEXUELLES" le
jeudi 31 mai

Inscriptions et renseignements au Comité médico social pour la santé des migrants
23, rue du Louvre 75001 Paris
tél : 233.24.74

Les 19 et 20 mai, week-end "Niveaux avancés" organisé par le C.L.A.P.

Inscriptions : C.L.A.P. Région Parisienne
8, avenue de Choisy
75643 Paris Cedex 13
tél : 585.67.21



REUNIONS D'INFORMATION AUTOUR DES PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT SUR L'IMMIGRATION.

- . le samedi 19 mai de 14 h à 18 h au C.L.A.P. Région Parisienne
- . le lundi 21 mai de 14 h à 18 h à la C.I.M.A.D.E. 176 rue de Grenelle
75007 Paris
- . le mardi 22 mai de 18 h 30 à 22 h 30 à Accueil et Promotion
10, rue Affre 75018 Paris

Programme : le contexte économique et politique de l'immigration actuellement,
les lois passées et actuelles, notre action. S'inscrire au C.L.A.P R.P.

Les 8 et 15 juin de 9 h à 16 heures "Les problèmes culturels des femmes immigrées"
au C.L.A.P. R.P. (renseignements et inscriptions là bas)

ILS N'OPINENT PAS DU BONNET !

Le projet de loi déposé par Messieurs Barre et Bonnet que nous évoquons pages 21 et 22, semble ne pas recueillir un avis unanimement favorable. Pour la première fois, se sont réunis pour signer ensemble une tribune libre le président du syndicat de la juridiction administrative et le Vice-Président du Syndicat de la Magistrature (Cf : Le Monde du 19-4-79). Ce fait exceptionnel et le ton employé ("ce projet dont la gravité au regard des libertés fondamentales est éblouissante") nous fait souhaiter avec eux "que, face à ces nouvelles menaces contre les libertés publiques, les élus se souviennent de la proclamation de leurs aînés de 1789, selon laquelle l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements".

Pour les aider dans cet effort de mémorisation, les églises catholiques et protestantes envisagent d'intervenir auprès des parlementaires et de faire action de sensibilisation

- en diffusant largement et en commentant dans les assemblées dominicales "la lettre aux communautés chrétiennes",
- en suscitant des initiatives locales où "protestants et catholiques pourraient se relancer mutuellement",
- en préparant un dossier de réflexion destiné aux communautés chrétiennes...

La F.A.S.T.I., elle, met à disposition une affiche, un tract-lettre "ne restez pas passifs", un tract de grande diffusion "une atteinte aux libertés de tous" qui peut être diffusé sur un marché par exemple et où l'ASTI ferait signer la pétition...(1)

Cette pétition, qui est commune aux organisations de SOS Refoulements, vous allez avoir, vous aussi, le privilège de la faire signer puisque vous la trouverez incluse dans ce bulletin (dernière page) et qu'il vous en parviendra autant que vous le souhaitez sur simple appel téléphonique de votre part.

Mais, là ne s'arrête pas votre bonheur, puisque vous aurez, grâce à cela, la possibilité de rencontrer votre député et votre sénateur à qui vous irez la remettre, une fois collectées les signatures et envoyée la photocopie d'icelle à SOS-Refoulements ou à Accueil & Promotion !

(1) : FASTI : 4 Square Vitruve - 75020 PARIS

4 FESTIVAL DES TRAVAILLEURS IMMIGRES

8 heures de spectacle
Les cultures populaires de 16 pays

Djamal Allam	Algérie	Djiby Soumare	Sénégal
Toto Bisainthe	Haïti	Francis Behey	Cameroun
Pierre Akendengué	Gabon	troupe el jamahir	Maroc
Carlos Andreu	Espagne	Patrice Lumumba	Afrique noire
A. Ben Dhiab	Tunisie	Paul Dakeyo	Cameroun
Lou Verdier	France	Jean-Marie Guilbert	France
Martin St. Pierre	Argentine	Groupe Folklorique	Croate
Math Samba	Mali	La joie de vivre	Portugal
Hedi Guella	Tunisie	Groupe Culturel	Algérie
Mustapha el Kurd	Palestine	Nigth Limam	Arabe
Groupe folklorique de Montfermeil - Portugal			

bar et cuisine régionale portugaise et maghrébine

Samedi 12 mai de 14 à 22h
Hippodrome Jean Richard
Porte de Pantin

PETITION

(Cette pétition sera à adresser aux parlementaires)

Les soussignés dénoncent le caractère injuste et xénophobe des projets de loi qui concernent l'immigration et qui vont être soumis à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Ces textes mettent en cause les droits au séjour et au travail de centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants en violation des droits les plus élémentaires de la personne humaine.

Ces projets visent à augmenter le pouvoir discrétionnaire de l'administration pour les expulsions et les refoulements. Ils mettraient les travailleurs immigrés en France et leurs familles dans une situation de précarité et d'insécurité insupportable.

Ces projets ignorent les droits acquis des immigrés qui avant tout des travailleurs. Ils constituent une atteinte inadmissible à leurs droits fondamentaux et sont un moyen de division et de domination de la classe ouvrière.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

Après avoir signé et fait signer cette pétition, remettez la à SOS-REFOULEMENT, 46 rue de Montreuil, 75011 PARIS.